



Le Plan régional de l'agriculture durable de Haute-Normandie

Rapport et annexes

2012 - 2019

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie

Sommaire

1. LE PLAN RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE DE HAUTE-NORMANDIE : OBJECTIFS ET MÉTHODE D'ÉLABORATION	7
1.1 Le cadre national prévalant à l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable (PRAD)	7
1.2 Élaboration du PRAD en Haute-Normandie	8
2 DIAGNOSTIC RÉGIONAL : LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE HAUT-NORMANDE	13
2.1 Une diversité de productions, avec une progression des cultures, des inquiétudes sur l'élevage et une tendance à la simplification des assolements	13
2.2 Une agriculture qui s'insère dans une région fortement anthropisée, avec des enjeux environnementaux et de santé publique incontournables	14
2.3 Peu de transformation locale des produits régionaux et un poids de l'activité portuaire déterminant	18
2.4 Une population active agricole en diminution en agriculture, avec des interrogations sur le renouvellement des générations	20
2.5 Un revenu agricole dépendant des aides PAC et objet de fortes fluctuations	21
3 LES GRANDES PRIORITÉS, LES MESSAGES FORTS DU PRAD HAUT-NORMAND	25
3.1 Favoriser la coexistence de divers systèmes de production	25
3.2 Promouvoir l'enjeu alimentaire	25
3.3 Renouveler la population agricole	25
3.4 Prendre en compte les enjeux environnementaux régionaux	25
3.5 Favoriser l'ancrage de la production dans son territoire	26
3.6 Apporter une attention particulière aux différentes filières d'élevage	26
3.7 Mettre l'accent sur la formation des actifs agricoles et la recherche d'innovations	26
4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS DU PRAD	29
4.1 Défi n°1 : Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes	31
4.2 Défi n°2 : Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs	36
4.3 Défi n°3 : Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols	39
4.4 Défi n°4 : Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire	43

4.5	Défi n°5 : Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation	46
5	QUELLE ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES ?	53
5.1	Le renforcement des actions de protection de la ressource en eau, en lien avec application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	53
5.2	Les actions du PRAD, socle de propositions pour la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique	53
5.3	La contribution de l'agriculture au Schéma régional climat-air-énergie	54
5.4	La prise en compte des implications du développement de la vallée de Seine	54
6	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	59
6.1	Le PRAD, un document amené à évoluer	59
6.2	Une entrée en vigueur immédiate et des traductions futures	59
6.3	Quel suivi dans la mise en œuvre ?	59
7	ANNEXES	63
7.1	Extrait de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010	63
7.2	Liste des structures ayant participé au comité technique et/ou à l'un des groupes de travail	64
7.3	Liste des indicateurs	65
7.4	Copie de l'arrêté préfectoral d'approbation du PRAD	67

1. Le Plan régional de l'agriculture durable de Haute-Normandie : objectifs et méthode

1.1 Le cadre national prévalant à l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable (PRAD

1.2. Élaboration du PRAD en Haute-Normandie

1. Le Plan régional de l'agriculture durable de Haute-Normandie : objectifs et méthode d'élaboration

1.1 Le cadre national prévalant à l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable (PRAD)

Les défis qui se présenteront à l'agriculture française dans les prochaines années sont de trois natures :

- un **défi alimentaire** : la population mondiale continuera à progresser pour dépasser 9 milliards d'habitants en 2050, alors qu'en 2010, avec 7 milliards d'être humains, 925 millions souffraient de la faim. La réponse à ce défi nécessitera une augmentation de la production dans chaque région du monde, en premier lieu à proximité des zones de consommation. Les agricultures française et européenne devront également contribuer aux équilibres alimentaires européens et mondiaux, en particulier à l'égard des pays du pourtour méditerranéen sur lesquels pèsent des contraintes climatiques et de ressources en eau qui freinent le développement de leurs capacités de production ;
- le **défi environnemental** : la raréfaction des énergies fossiles, le changement climatique, la préservation d'écosystèmes concernent évidemment l'agriculture, activité économique en prise directe avec son environnement. A l'occasion du Grenelle de l'environnement, ces enjeux ont été soulignés et des engagements ont été pris s'agissant de la progression des surfaces en agriculture biologique, de la réduction de l'usage des pesticides, de la recherche d'une plus faible dépendance énergétique des exploitations, de la certification environnementale des exploitations, de la réduction du rythme d'artificialisation des sols ou de la préservation et la restauration des continuités écologiques ;
- le **défi territorial** : l'agriculture occupe encore plus de la moitié de la superficie nationale (27,75 millions d'hectares) mais, chaque année, la France perd environ 90 000 ha de sa surface agricole utile, soit l'équivalent de la surface d'un département tous les sept ans (Agreste - Teruti-Lucas). Elle est le support du secteur agroalimentaire, qui constitue la principale activité de nombreux territoires à dominante rurale et est ainsi au cœur de l'aménagement durable de tous les territoires. L'agriculture doit par conséquent également contribuer à la protection de l'environnement, au développement économique et à la vitalité du tissu social, en particulier dans les territoires ruraux les plus vulnérables.

La prise en compte dans les territoires de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui concernent l'agriculture est un facteur essentiel de sa durabilité. Cette prise en compte implique de parvenir autant que possible à un diagnostic partagé sur la situation de l'agriculture et de trouver la meilleure coordination et la plus grande cohérence possible entre les politiques publiques menées, au vu des particularités et priorités régionales.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 (LMAP) a institué le plan régional de l'agriculture durable (PRAD), en précisant qu'il « fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux » (voir annexe 1). Le PRAD doit ainsi identifier les priorités de l'action régionale des services de l'État. Porté à la connaissance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à l'occasion de

l'élaboration et de la révision de leur document d'urbanisme, il doit également permettre une meilleure appropriation des enjeux agricoles régionaux par les élus locaux.

Ce document est centré sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Il ne traite ni des problématiques forestières, qui font l'objet du plan pluriannuel de développement forestier, ni de la pêche, même si la région porte, sur ces deux sujets, des enjeux importants.

1.2 Élaboration du PRAD en Haute-Normandie

C'est en intégrant dans la réflexion les différents éléments de contexte évoqués plus haut, en les interrogeant à l'aune de l'agriculture et de l'agroalimentaire régionales qu'a été élaboré, à l'initiative du préfet de région, le PRAD de Haute-Normandie. Tout au long de ces travaux, la démarche du PRAD s'est appuyée sur la feuille de route issue de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Ce plan s'attache à mettre en exergue les caractéristiques de l'agriculture régionale, en valorisant notamment les résultats du recensement agricole de 2010. Il est ainsi centré sur les orientations et actions locales, mais il s'inscrit bien sûr dans les politiques conduites au niveau européen (politique agricole commune) et national, qui établissent notamment les grandes priorités de politique agricole et fixent les règles d'utilisation des financements publics.

Le PRAD de Haute-Normandie s'appuie également sur les documents de stratégie régionale existants, qu'ils aient été définis par les services du Ministère de l'agriculture (programme régional pour l'alimentation, plan régional Ecophyto, plan régional de l'enseignement agricole...) ou par les autres acteurs ayant des compétences et actions en matière agricole, tels que le contrat régional de développement économique du Conseil régional et le document définissant les orientations pour l'agriculture de Normandie élaboré par la Chambre régionale d'agriculture. Une attention particulière a également été portée à la cohérence entre le PRAD et les enjeux établis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 en matière de qualité des eaux.

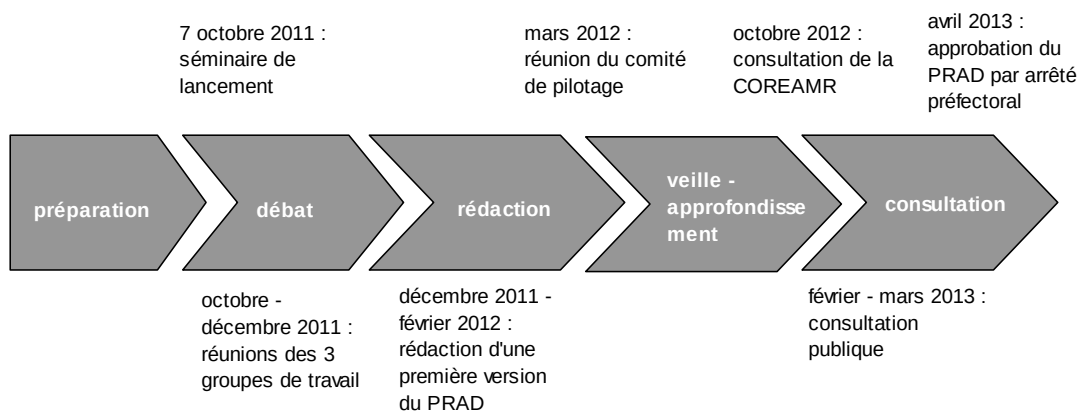
Sa rédaction s'est effectuée en coordination avec les travaux préparatoires d'autres démarches régionales, tels que le schéma régional de cohérence écologique et le schéma régional climat-air-énergie, ainsi qu'avec les réflexions relatives au développement de la vallée de Seine. A ce titre, sont mis en évidence, dans la quatrième partie, les contributions apportées par le PRAD à la préparation de ces documents régionaux.

Des échanges avec la DRAAF Basse-Normandie ont enfin eu lieu à plusieurs reprises pour partager la démarche et dégager les points de convergence entre les deux documents.

L'élaboration du PRAD haut-normand a été engagée officiellement à l'occasion d'un séminaire organisé le 7 octobre 2011. Ce séminaire, puis les trois groupes de travail intitulés « Productions et filières : quel avenir pour la ferme haut-normande ? », « Valorisation des territoires » et « Professionnalisation et attractivité du secteur » réunis chacun à deux reprises entre octobre et décembre 2011 ont associé près de 90 personnes représentant une cinquantaine de structures (voir liste en annexe 2). Une participation la plus large possible, ouverte notamment aux agriculteurs et à l'organisation économique agricole mais aussi aux collectivités, aux associations, à l'enseignement agricole, aux administrations, a été souhaitée pour ouvrir un débat décroisé et susciter l'appropriation de cette démarche. Un riche échange d'idées a ainsi pu naître et permettre l'émergence de propositions d'actions novatrices.

Ce document a ensuite été présenté au comité de pilotage en mars puis à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) en octobre 2012, avant d'être soumis à la consultation du public en février-mars 2013.

Calendrier d'élaboration du PRAD haut-normand



2. Diagnostic régional : les caractéristiques de l'agriculture haut-normande

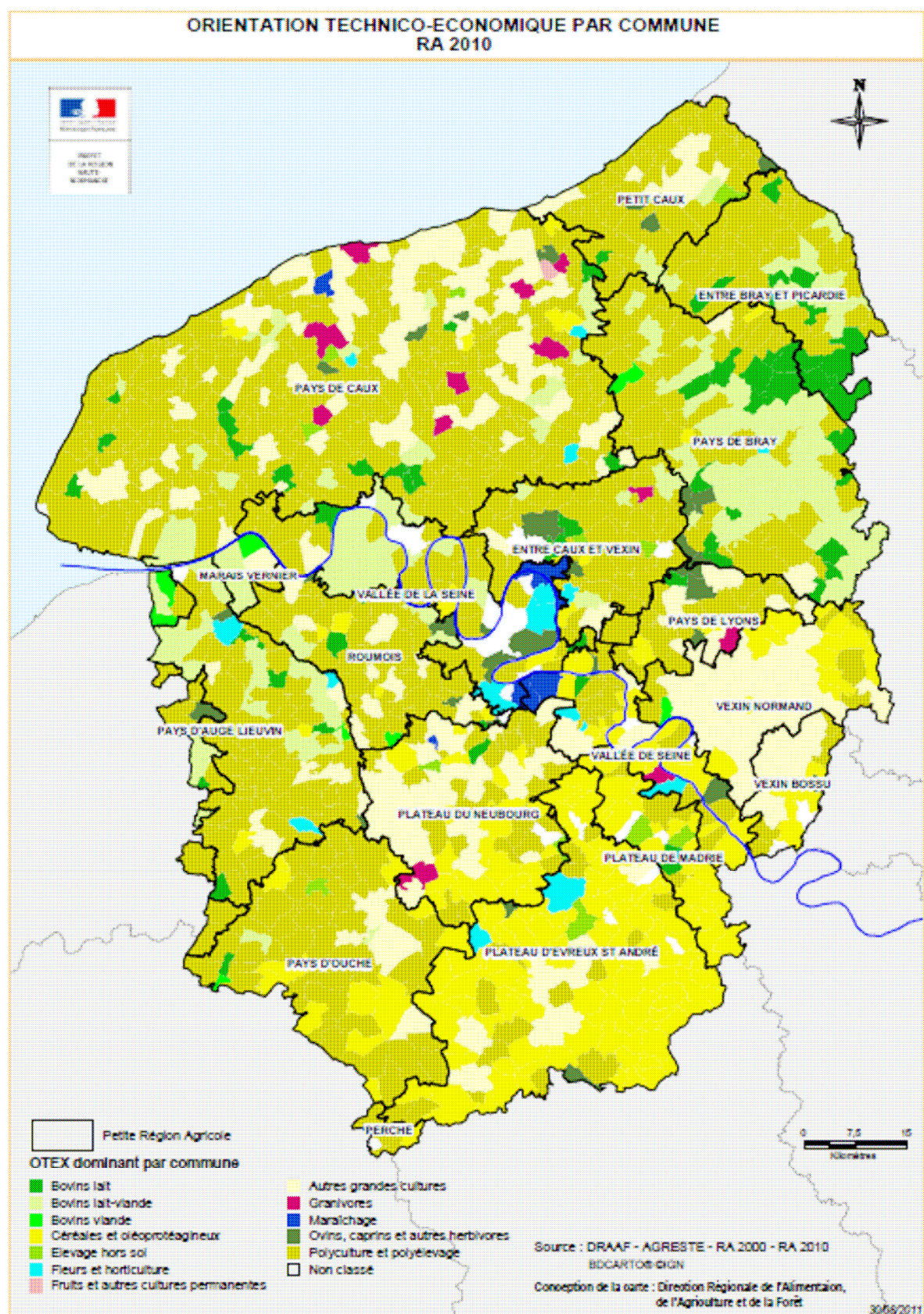
2.1. Une diversité de productions, avec une progression des cultures, des inquiétudes sur l'élevage et une tendance à la simplification des assolements

2.2. Une région fortement anthropisée avec des enjeux environnementaux incontournables

2.3. Peu de transformation locale des produits régionaux et un poids de l'activité portuaire déterminant

2.4. Une population active agricole en diminution en agriculture, avec des interrogations sur le renouvellement des générations

2.5. Un revenu agricole dépendant des aides PAC et objet de fortes fluctuations



2 Diagnostic régional : les caractéristiques de l'agriculture haut-normande

2.1 Une diversité de productions, avec une progression des cultures, des inquiétudes sur l'élevage et une tendance à la simplification des assolements

La région Haute-Normandie bénéficie de conditions pédo-climatiques présentant un potentiel de production élevé, qui rendent possible une grande diversité de cultures et sont également propices à l'élevage. Les sols de la région sont majoritairement des limons battants érosifs, avec un sous sol crayeux et la présence de nombreux karsts.

Selon les résultats issus du recensement agricole de 2010, les orientations technico-économiques grandes cultures, polyculture-polyélevage et bovins lait rassemblent 80 % des exploitations moyennes et grandes. Les autres orientations sont faiblement représentées. Le climat autorise une grande diversité des cultures, en plus des céréales sont également cultivés les betteraves (5,1% de la production nationale), la pomme de terre (7,9 % de la production française, avec des surfaces qui progressent) et le lin dont la Haute-Normandie assure plus de la moitié de la production nationale et qui est à la base d'une filière dynamique.

Les différences entre les deux départements sont assez marquées, avec un département de l'Eure majoritairement orienté vers les grandes cultures (60 % des exploitations) et une répartition des trois principales orientations plus équilibrée en Seine-Maritime. Trois ensembles peuvent être identifiés :

- le sud et l'est de l'Eure dans lequel les grandes cultures représentent l'essentiel de l'activité, avec une tendance au renforcement de leur poids,
- le Pays de Caux et le Roumois qui se caractérisent de plus en plus par l'OTEX polyculture-polyélevage (avec un recul des élevages spécialisés),
- le pays de Bray et les franges ouest de l'Eure qui conservent un élevage bovin spécialisé malgré la progression des cultures.

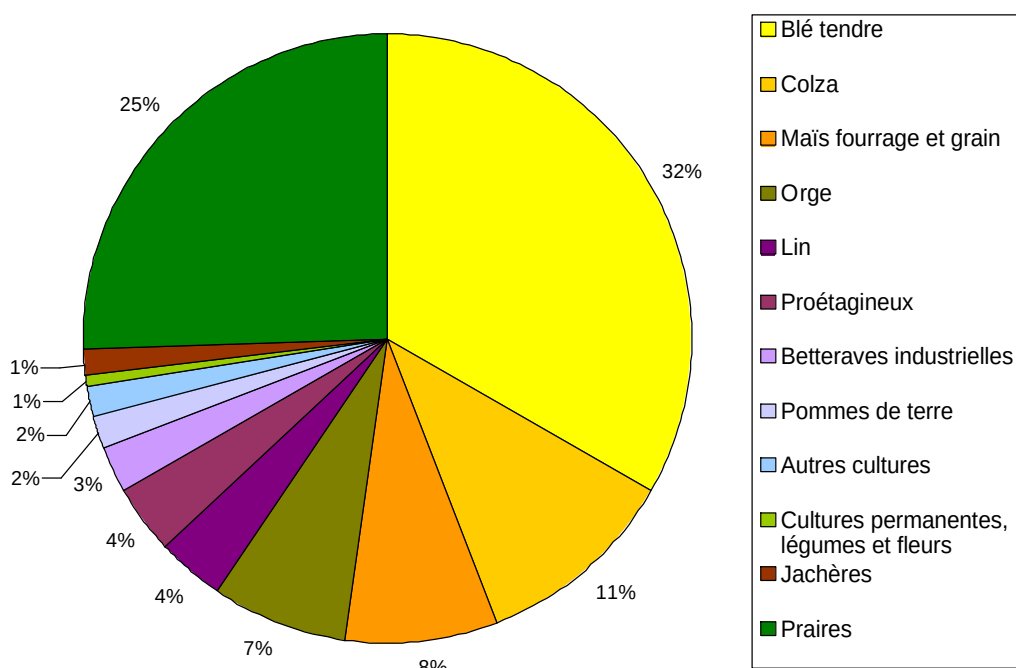
Les deux départements présentent également un contraste net quant à l'occupation des sols : en Seine-Maritime, la SAU est composée de 60 % de sols cultivés pour 40 % d'herbe ; dans l'Eure le rapport est de 80/20. Sur la période 2000-2010, les cultures de vente se sont accrues de 30 000 ha, avec une nette progression du colza (+30 000 ha) et du blé (+ 15 000 ha) au détriment notamment du pois (- 26 000 ha). Ces évolutions marquent une simplification des assolements, avec en particulier une réduction continue des surfaces cultivées en protéagineux.

Cette période a également été marquée par un recul de 30 000 ha des prairies (soit une baisse de 13 %) et par la fin de la jachère obligatoire qui a entraîné la quasi-disparition de la jachère (elle ne représente plus que 1,4 % de la SAU).

Malgré une baisse du troupeau laitier (qui compte 137 000 vaches, soit 20 000 têtes de moins en 10 ans), la production régionale de lait reste stable autour de 821 millions de litres¹ (3,5 % de la référence nationale) et la moitié des exploitations régionales élèvent toujours des bovins (le cheptel allaitant totalise également 78 000 vaches et se caractérise par sa stabilité sur les dix dernières années). La filière laitière, qui conserve une place essentielle

dans la région, se caractérise par une forte concentration de l'aval, quatre entreprises collectant plus de 90 % du litrage haut-normand.

Répartition de la SAU en 2010 (assolement) - SAU totale de 774 500 ha



L'élevage équin est moins développé qu'en Basse-Normandie, réputée pour ses écuries de course. On n'en dénombre toutefois pas moins de 13 500 chevaux dans les exploitations agricoles de la région, avec une prédilection marquée pour les chevaux de sport et de loisir. Plus globalement, la région compte environ 24 000 équidés ainsi que 1 500 entreprises de la filière équine (éleveurs, entraîneurs, sociétés de courses...) rémunérant 3 500 personnes selon l'Observatoire économique régional du cheval (données 2010).

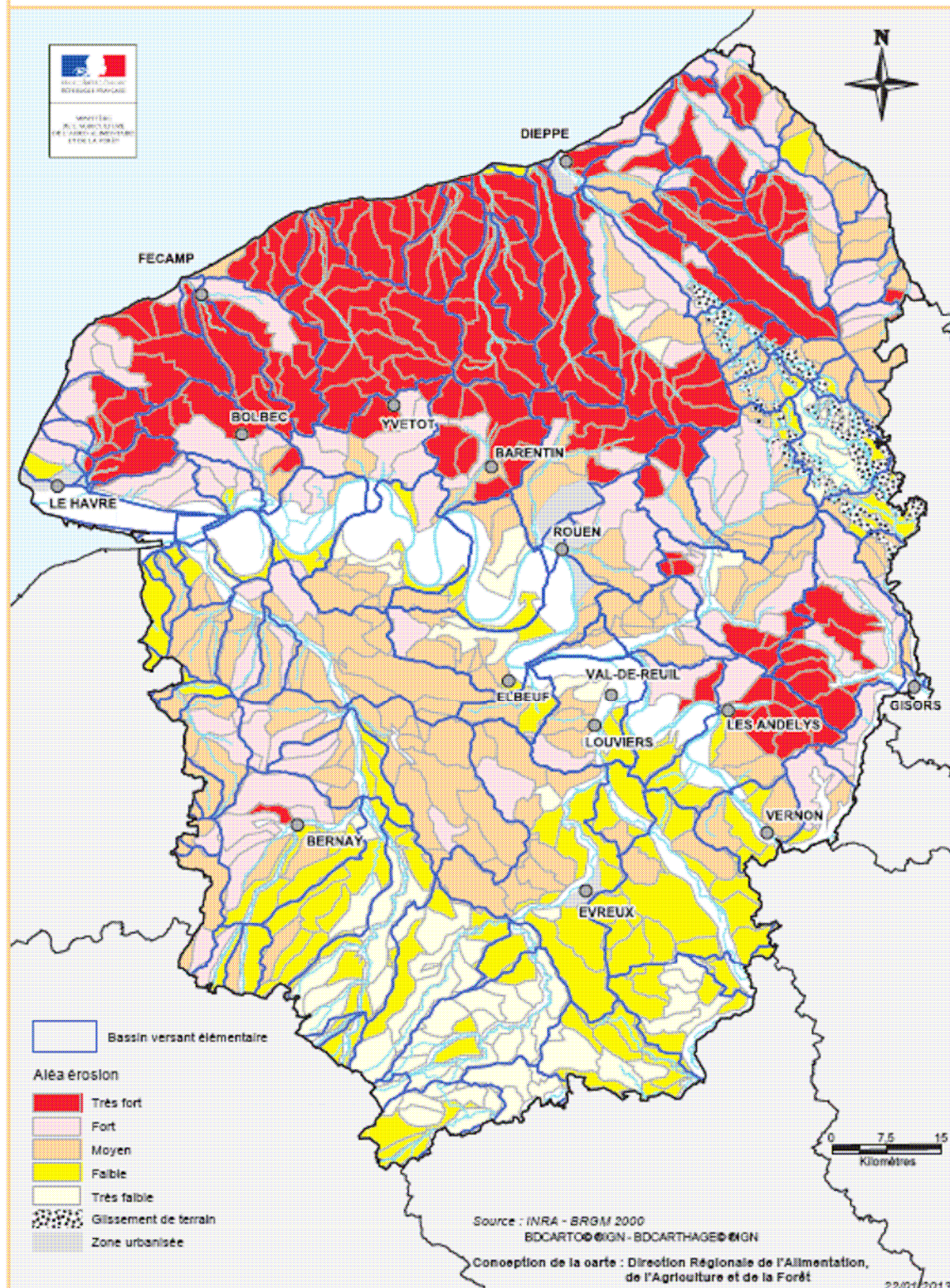
Une forte progression des surfaces en agriculture biologique a été enregistrée sur les trois dernières années. La part de l'agriculture biologique dans la surface régionale reste néanmoins très faible, aux alentours de 0,9 % (191 exploitations en 2011), plaçant la Haute-Normandie dans les dernières régions françaises, avec les autres régions du nord-ouest de la France.

2.2 Une agriculture qui s'insère dans une région fortement anthropisée, avec des enjeux environnementaux et de santé publique incontournables

La Haute-Normandie, comme les autres régions du quart Nord-Ouest se caractérise d'une part, par une plus forte proportion de terres agricoles avec 580 000 ha de sols cultivés et près de 230 000 ha de prairies, soit 65 % du territoire contre 51 % au niveau national ; d'autre part, par un taux de boisement inférieur à la moyenne nationale avec 247 000 ha de forêts, bosquets et bois d'alignement, soit 20 % du territoire contre 29 % pour la France métropolitaine.

Compte tenu de la densité de population et du poids de l'industrie dans la région, la part des surfaces artificialisées atteint 12 %, dont 7 % à vocation résidentielle et 5 % dédiés aux activités économiques et aux transports. La Haute-Normandie figure parmi les régions

RÉGION HAUTE-NORMANDIE ALÉA ÉROSION PAR BASSIN VERSANT ÉLÉMENTAIRE



françaises les plus artificialisées. Aussi, les projets d'infrastructures liés au développement de la vallée de la Seine suscitent des inquiétudes quant à leur impact sur le foncier agricole. Par rapport aux années 90, le rythme de perte de terres agricoles en région s'est un peu atténué (avec une consommation de terres de 1900 ha par an en moyenne contre 2100 ha auparavant) et est désormais inférieur à celui observé au niveau national : en 10 ans, 2,6 % des terres agricoles (soit 19 700 ha) ont été artificialisées en Haute-Normandie, contre 3 % en moyenne nationale.

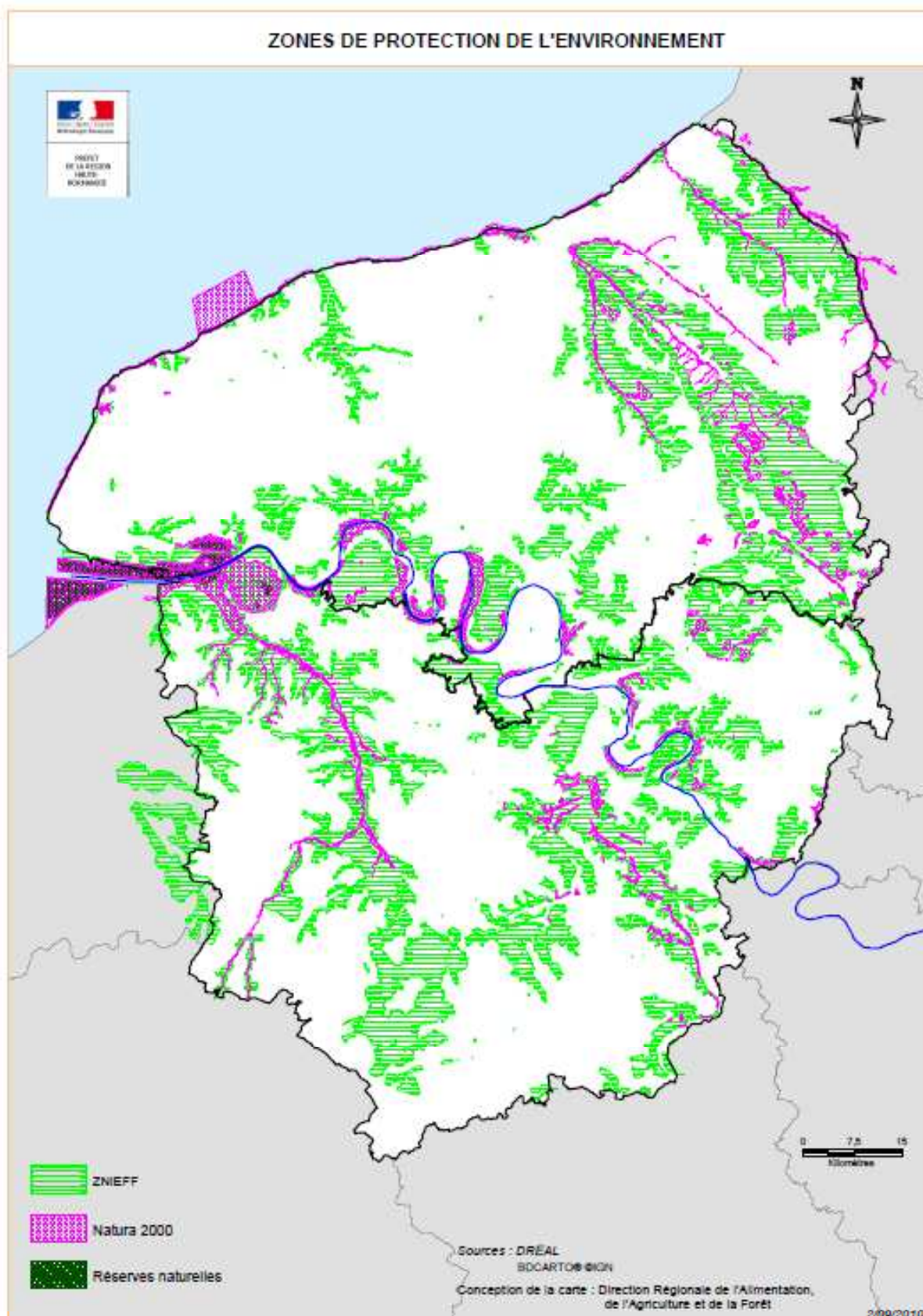
Dans cette région, la densité moyenne de population est élevée et la part des communes situées dans des zones urbaines et sous influence urbaine est forte : 72 % de la surface régionale et plus de 60 % de la surface agricole sont situées dans une aire urbaine. L'agriculture est donc souvent proche des villes et des bassins de consommation, une situation qui devrait être propice au développement des circuits de proximité. Cependant, seuls 12 % des agriculteurs commercialisent en circuit court, bien loin des 21 % au niveau national. Les grandes productions régionales, grandes cultures et lait, se prêtent moins aisément à ce type de vente, pratiqué par 90 % des maraîchers contre moins de 10 % des éleveurs. Toutefois, la demande croissante en produits de proximité préserve encore des marges de développement importantes pour ces circuits.

En matière de préservation des ressources, toute la région est concernée par la directive nitrates. La présence de nombreux réseaux karstiques favorise les transferts rapides des nitrates mais aussi des pesticides et des particules limoneuses érodées sur les terres vers la nappe phréatique, posant des problèmes en terme de protection de l'environnement et de santé des populations. La région compte ainsi 163 captages prioritaires au titre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, dont 22 captages identifiés au titre du Grenelle de l'environnement (sur 456 captages en région, soit 36 % des captages régionaux). Selon le dispositif de surveillance du réseau sources nitrates, les stations dont les eaux ont été analysées à plusieurs reprises en 2004-2005 et en 2010-2011 présentent des résultats globalement comparables, avec des teneurs fortes en nitrates sur la pointe de Caux et dans le sud du département de l'Eure. Une tendance à la hausse (entre 1 mg/l et 5 mg/l) a été constatée sur plus de la moitié des points de prélèvement. La région est régulièrement touchée par des inondations de biens et une partie importante du territoire (notamment le Pays de Caux et le Roumois) est soumise à des phénomènes d'érosion entraînant des problèmes récurrents (ruissellements, inondations, potabilité de l'eau).

Avec la vallée de Seine et son estuaire, la région dispose d'une réserve naturelle nationale. L'organisation de ce territoire est intimement liée à l'eau et au travail de l'homme ; l'activité agricole a en effet contribué à y façonner des paysages variés, parmi lesquels des prairies humides que le maintien d'un élevage à dominante herbagère doit préserver.

Sur la programmation de développement rural 2007-2013, les sites Natura 2000 ont été largement couverts par des mesures agroenvironnementales (MAE) dites territorialisées, ces dernières représentant 33 % de la surface agricole utile des sites Natura 2000. En revanche, les actions répondant à un enjeu de préservation de l'eau sur les captages dégradés ont fait l'objet d'engagements à de faibles niveaux, avec une difficulté à mobiliser les agriculteurs autour des outils contractuels. Ainsi, après cinq années de mise en œuvre, la surface contractualisée en MAE pour l'enjeu eau atteint à peine 1400 ha alors que les contrats accompagnent des évolutions de pratiques à hauteur de 6700 ha sur des sites Natura 2000 et 3 000 ha pour prévenir l'érosion.

Il faut en revanche relever les investissements très importants réalisés ces dernières années par les exploitants pour gérer les effluents d'élevage dans le cadre des programmes de maîtrise de pollutions d'origine agricole et les progrès faits sur le raisonnement de la fertilisation. Les agriculteurs haut-normands ont également fait preuve de leur implication dans les démarches de réduction des produits phytosanitaires (plan Ecophyto) : 2 943 candidats ont obtenu leur certiphyto pendant la phase expérimentale ; la Haute-Normandie compte quatre réseaux de fermes de références et 40 exploitations impliquées.



2.3 Peu de transformation locale des produits régionaux et un poids de l'activité portuaire déterminant

Avec 6,1 millions de tonnes de céréales exportées sur la campagne 2011-2012, le port de Rouen est le premier port céréalier d'Europe. Il assure un débouché important pour les céréales régionales.

Le secteur agroalimentaire haut-normand compte un peu moins de 300 établissements. Les activités de l'industrie agroalimentaire régionale sont très diversifiées (thé, café, chocolat, plats cuisinés, lait, viande, poissons...) et en grande partie liées à l'activité portuaire, pour l'importation de matières premières et l'exportation de produits élaborés. De nombreux établissements interviennent en seconde transformation, dans le secteur laitier comme dans l'industrie de la viande.

Localement, l'emploi de la filière agroalimentaire représente une part significative de l'emploi de la filière industrie, commerce et transports : jusqu'à 22 % dans la zone d'emploi de Fécamp (INSEE-Clap, 2007). La plupart des structures sont de petite taille (avec 30 établissements dans l'industrie laitière, 50 dans l'industrie des viandes), mais la région compte aussi une vingtaine d'unités de plus de 200 salariés. Les industries agroalimentaires (IAA) régionales sont fortement dépendantes de centres de décision extérieurs à la Haute-Normandie.

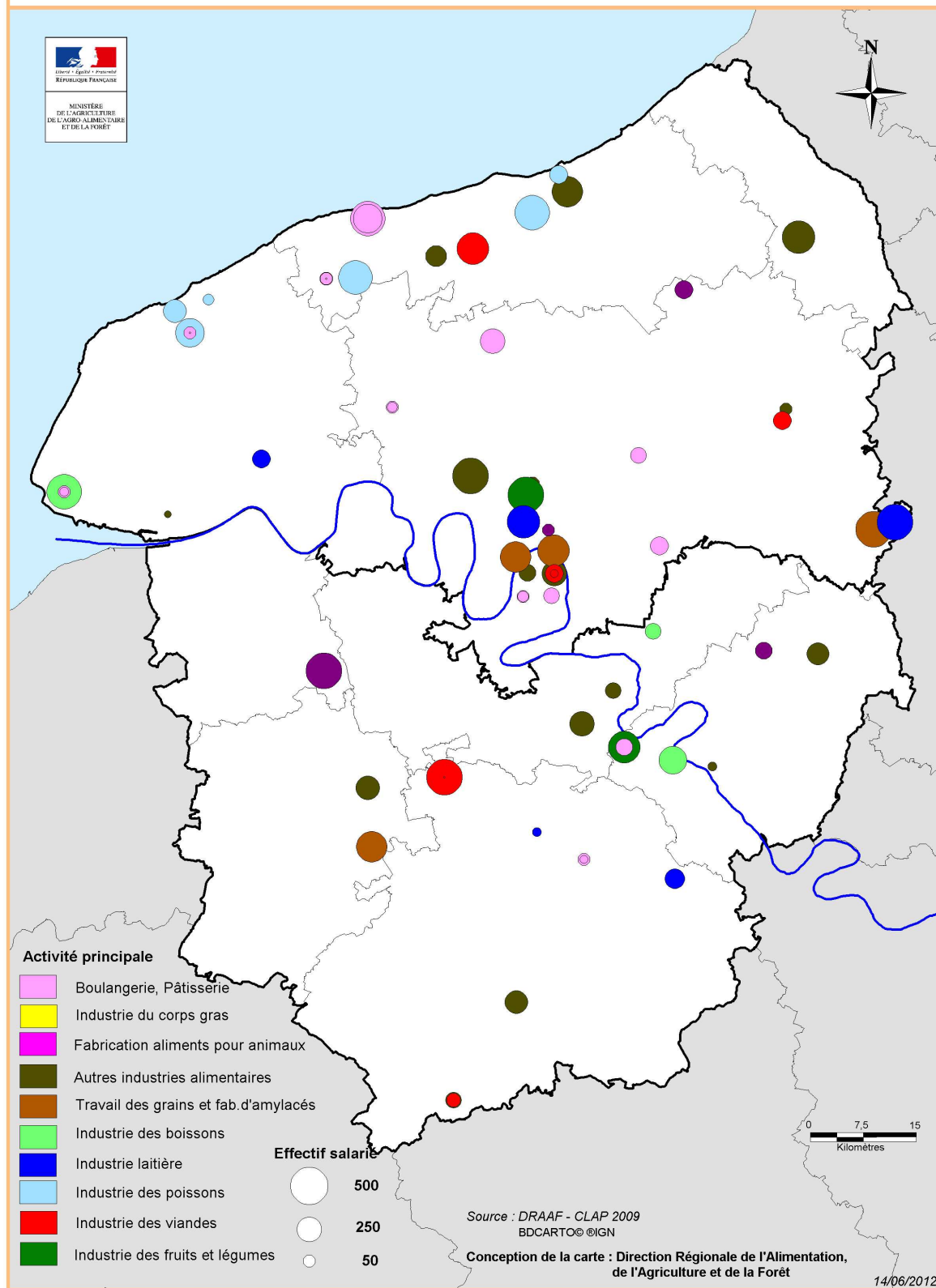
L'industrie laitière régionale compte 3 laiteries importantes : NOVANDIE, DANONE et SENOBLE. Les deux dernières sont aussi collecteurs et, avec la coopérative laitière haut-normande (non transformateur), elles réalisent 60 % de la collecte. Le reste est collecté par des laiteries hors région (principalement LACTALIS avec 35 % de la collecte régionale) ou par de petits établissements régionaux (1,5 % de la collecte). Environ 40 % de la transformation du lait produit en Haute-Normandie s'effectue donc hors de la région.

La production des abattoirs régionaux (3 établissements sont en activité fin 2011) représente moins de la moitié de la production régionale d'animaux finis (163 000 bovins, 269 000 porcs et 79 400 ovins en 2010). Le devenir de ces abattoirs constitue l'un des sujets essentiels pour l'élevage régional, en particulier pour les filières porcines et ovines et pour les filières de proximité.

L'industrie du grain et des aliments du bétail est comparativement moins développée en Haute-Normandie que dans les autres régions céréalières (24 établissements), ce qui s'explique par l'orientation essentiellement exportatrice de la région. Signalons également la présence de sucreries (2), d'industries des corps gras et de transformation de légumes. La filière non alimentaire est surtout représentée par la filière lin (13 entreprises) et la filière agrocarburant (diester et éthanol, cette dernière étant en voie de reconversion vers l'amidon).

De manière générale, on peut souligner l'existence de filières puissantes, dans le secteur des grandes cultures en particulier avec, a contrario, davantage de difficultés à organiser des filières sur des productions moins représentées. A ce jour, l'essentiel des productions régionales (céréales et produits de l'élevage) n'éprouve pas de difficulté majeure quant à ses débouchés.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS AGRO-ALIMENTAIRES PAR ZONE D'EMPLOI



2.4 Une population active agricole en diminution en agriculture, avec des interrogations sur le renouvellement des générations

En Haute-Normandie, 22 800 personnes, représentant 15 100 unités de travail annuel, participent régulièrement au travail dans les exploitations agricoles. Le rythme de réduction de la population active reste élevé, avec une baisse de 26 % de la population active entre 2000 et 2010. Cette baisse a toutefois été plus ou moins marquée. La structure de la main d'œuvre a en effet connu une profonde évolution, avec une réduction de la main d'œuvre familiale et singulièrement des conjoints non exploitants (- 41 %). Un exploitant sur quatre est désormais une femme ; 69 % des 3700 agricultrices ont le statut de chef d'exploitation. Le nombre de salariés agricoles a diminué dans de moindres proportions (- 6%), leur poids relatif ayant de ce fait légèrement augmenté en Seine-Maritime.

Les salariés agricoles se caractérisent par leur jeunesse (42 % ont moins de 30 ans et 58 % moins de 40 ans). Les données enregistrées par les « Points info installation » entre 2009 et 2011 indiquent que les deux tiers des candidats à l'installation ont eu auparavant un emploi d'ouvrier agricole, parfois pendant une assez longue durée (plus de la moitié d'entre eux déclarent avoir exercé cette activité plus de trois ans).

L'activité de salarié agricole est ainsi souvent la première phase d'activité professionnelle des futurs installés, qui sont plus diplômés (80 % des agriculteurs de moins de 40 ans ont désormais le BAC, alors qu'ils étaient 37 % en 2000) et s'installent plus tardivement qu'auparavant. L'âge moyen à l'installation a par conséquent reculé et s'établit en 2010 à 28 ans. On peut également noter que les agriculteurs sont plus formés que la moyenne de la population régionale du même âge, qui compte 52 % de bacheliers chez les moins de 40 ans.

70 % des agriculteurs de moins de 40 ans (moyennes et grandes exploitations) ont bénéficié des aides à l'installation. En 35 ans, la proportion d'installations aidées a progressé régulièrement avec les générations, mais pour les plus jeunes, elle stagne, voire recule. Contrairement à leurs aînés qui privilégiaient l'installation en société, les jeunes sont de plus en plus nombreux, notamment dans l'Eure, à opter pour une forme individuelle¹. C'est dans les orientations bovins lait et polyculture-polyélevage que la proportion de bénéficiaires des aides à l'installation est la plus forte. A contrario, la part de bénéficiaires en maraîchage est deux fois moins importantes qu'en grandes cultures, alors que les caractéristiques en termes d'âge des agriculteurs, de niveau de formation et de dimension économique des exploitations sont comparables.

Le rythme d'installation est bien inférieur aux départs prévisibles des exploitants agricoles : 60 % des exploitations sont concernées par un départ en retraite dans les 10 ans. 60 % de ces agriculteurs, exploitant 1/4 de la SAU, n'ont pas de successeur connu ; cette proportion est toutefois bien plus faible au sein des grandes exploitations (43 %) que dans les petites (82 %).

Aux orientations technico-économiques décrites précédemment correspondent des nombres d'actifs (unités de travail annuel - UTA) par hectare très hétérogènes :

Orientations technico-économique	UTA pour 100 ha
Grandes cultures	1,18
Polyculture et polyélevage	1,71
Bovins lait	2,27
Elevage hors sol	5,66
Fruits et autres cultures permanentes	9,03
Ovins, caprins et autres herbivores	9,93
Maraîchage et horticulture	43,05
Ensemble	1,78

Source : recensement agricole 2010 - DRAAF

L'évolution des productions principales et les systèmes sur lesquels les installations sont réalisées déterminent donc largement le poids de l'emploi agricole en milieu rural.

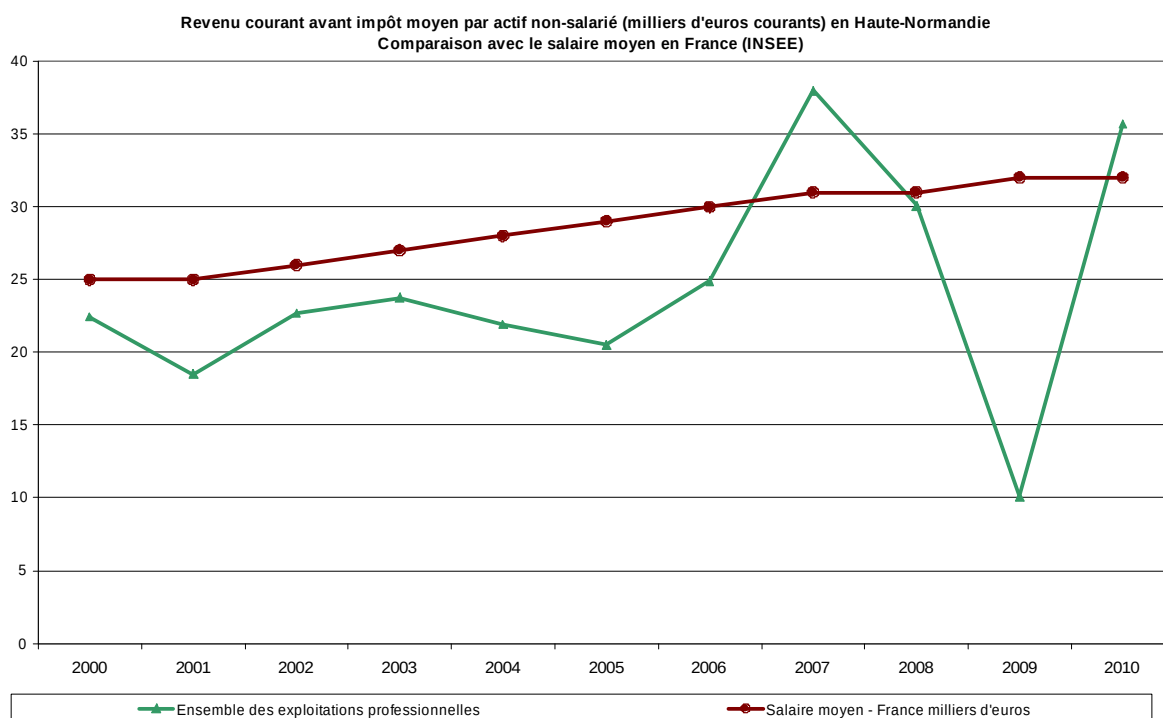
Le marché de l'emploi salarié agricole, qui fonctionne essentiellement sur des relations de proximité, le rend difficilement mesurable par les outils traditionnels (Pôle emploi). Les données officielles disponibles concernant les emplois en tension tendent de ce fait à sous-estimer les besoins de main d'œuvre formée et expérimentée du secteur agricole. L'insertion rapide dans la vie professionnelle de la plupart des élèves issus de l'enseignement agricole témoignent cependant de l'existence de cette demande.

2.5 Un revenu agricole dépendant des aides PAC et objet de fortes fluctuations

Compte tenu de ses caractéristiques physiques (absence de montagne) et des productions présentes (faible part des exploitations extensives spécialisées en herbe), la région émerge peu aux mesures du 2nd pilier de la PAC. Les aides du 1er pilier sont largement prépondérantes et représentent une part significative du revenu agricole. Les 260 millions d'euros d'aides versées au titre du 1er pilier en 2011 représentent ainsi en moyenne 30 000 euros par exploitation bénéficiaire. En 2011, les paiements au titre des mesures du développement rural se sont élevés à 13,4 millions d'euros (sur des crédits des fonds européens, de l'État, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil régional et des Conseils généraux). Avec 35 %, les mesures agro-environnementales représentent la part la plus importante de ces paiements, devant les aides à la modernisation des exploitations (17 %) et les aides à l'installation des jeunes agriculteurs (11 %).

On constate par ailleurs que le revenu agricole a connu de très fortes fluctuations depuis 2007, avec toutefois une régularité un peu plus grande pour l'orientation bovins lait et une certaine atténuation des pics pour l'orientation polyculture-polyélevage, la diversité atténuant pour partie les évolutions. L'écart de revenu est souvent important entre les éleveurs et les céréaliers (de 1 à 3 en 2007, de 1 à 2 en 2010).

Exception faite des années 2007 et 2010, le revenu moyen des agriculteurs haut-normands est resté au dessous du salaire moyen brut des français (l'écart moyen annuel sur 10 ans est de 5 000 euros).



Entre 2000 et 2010, le revenu agricole moyen haut-normand a toutefois été plus élevé que le revenu agricole français : en moyenne, il s'est établi 25 % au dessus de la valeur nationale.

3. Les grandes priorités, les messages forts du PRAD haut-normand

3.1. Favoriser la coexistence de divers systèmes de production

3.2. Promouvoir l'enjeu alimentaire

3.3. Renouveler la population agricole

3.4. Prendre en compte les enjeux environnementaux régionaux

3.5. Favoriser l'ancrage de la production dans son territoire

3.6. Apporter une attention particulière aux différentes filières d'élevage

3.7. Mettre l'accent sur la formation des actifs agricoles et la recherche d'innovations

3 Les grandes priorités, les messages forts du PRAD haut-normand

Le diagnostic tiré notamment des derniers résultats du recensement agricole et les réflexions issues des trois groupes de travail ont mis en évidence les sept priorités suivantes.

3.1 Favoriser la coexistence de divers systèmes de production

La diversité des terroirs, la structuration variée des filières rendent possible et souhaitable de favoriser la coexistence de divers systèmes de production agricoles et filières au sein de cette région. Filières courtes ou de proximité, agriculture productrice de céréales (et autres grands cultures) destinées pour partie au marché international, agriculture biologique, élevages ne sont pas en opposition ou en concurrence. Ces divers systèmes de production répondent à des enjeux distincts mais complémentaires et ils doivent tous trouver leur place en Haute-Normandie.

3.2 Promouvoir l'enjeu alimentaire

Promouvoir l'enjeu alimentaire demeure essentiel. Cet enjeu confirme le rôle nourricier de l'agriculture, qui est le support d'une chaîne alimentaire garantissant un haut niveau de sécurité sanitaire. Il doit également contribuer à resserrer les liens entre agriculture et alimentation, entre agriculteurs, industrie agroalimentaire et consommateurs, entre acteurs du monde rural et habitants des zones urbaines. La réduction du gaspillage alimentaire, estimé à 30 %, constitue également un point incontournable de cet enjeu alimentaire.

3.3 Renouveler la population agricole

Renouveler la population agricole nécessite d'accueillir de nombreux actifs (salariés et non salariés) pour compenser les départs à venir et créer ainsi des emplois ruraux. En effet, le rythme des départs ne ralentira pas dans les prochaines années. Le faible taux de reprises anticipées chez les plus de 50 ans implique d'adapter les dispositifs d'accompagnement pour encourager les transmissions d'exploitation et offrir les meilleures chances de réussite à tous les projets d'installation. Le renouvellement de la population est aussi confronté à la volonté des agriculteurs d'exercer leur métier dans des conditions sociales comparables au reste de la population.

3.4 Prendre en compte les enjeux environnementaux régionaux

Prendre en compte les enjeux environnementaux régionaux (biodiversité, qualité des eaux de surface et souterraines et des eaux côtières, érosion des sols, gestion du risque inondation) ou émergents (réchauffement climatique, augmentation du prix de l'énergie) impose des adaptations des modes de production agricoles. Cette prise en compte peut néanmoins aussi se révéler une force pour l'avenir.

3.5 Favoriser l'ancrage de la production dans son territoire

Anticiper les évolutions pressenties (hausse du coût de l'énergie, concurrence persistante exercée par des produits bon marché...) implique un appui soutenu aux démarches et projets qui permettent de favoriser l'ancrage de la production dans son territoire et de rapprocher la production et la consommation. Un ancrage renforcé de l'agriculture rejoindrait en outre les préoccupations exprimées par les citoyens (même si ces dernières sont variées et parfois non dénuées de contradictions) en terme de respect de l'environnement et de lien privilégié avec le terroir.

3.6 Apporter une attention particulière aux différentes filières d'élevage

Les avantages collectifs (ou aménités) procurés par l'élevage en terme d'emplois, de paysage, de richesses agronomique et environnementale, justifient d'apporter une attention particulière aux différentes filières d'élevage. Cette priorité est d'autant plus prégnante en Haute-Normandie que les activités d'élevage sont confrontées à la concurrence directe exercée par l'atelier grandes cultures sur la majeure partie du territoire.

3.7 Mettre l'accent sur la formation des actifs agricoles et la recherche d'innovations

L'ampleur des enjeux auxquels l'agriculture devra faire face, la diversité des attentes sociétales qui la concernent témoignent que le monde agricole continuera à évoluer rapidement dans les prochaines années. L'anticipation de ces mutations implique de mettre l'accent sur la formation des actifs agricoles et la recherche d'innovations, éléments essentiels de la compétitivité des exploitations et des filières.

4. Orientations stratégiques et actions du PRAD

4.1. Défi n° 1 : Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes

4.2. Défi n° 2 : Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs

4.3. Défi n° 3 : Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols

4.4. Défi n° 4 : Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire

4.5. Défi n° 5 : Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation

4 Orientations stratégiques et actions du PRAD

Du diagnostic ressort un certain nombre de caractéristiques de l'agriculture haut-normande. Sur cette base, le PRAD doit identifier des orientations susceptibles de valoriser les forces de l'agriculture régionale et d'en atténuer les faiblesses. 5 défis sont ainsi posés à l'agriculture haut-normande et structureront les actions du PRAD :

- la valeur ajoutée produite (et a fortiori maîtrisée) localement est relativement faible au regard des volumes de production, malgré la présence d'un fort bassin de population. Cette caractéristique est source de fragilité des exploitations et des filières agricoles et agroalimentaires et s'accompagne d'une moindre activité des territoires ruraux (en terme d'emplois générés et de richesses produites). Des réponses sont à chercher à l'échelle des filières (**défi n° 1 – Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes**) et des exploitations (**défi n°2 - Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs**) ;
- les évolutions démographiques et économiques, les perspectives d'aménagement mais aussi la progression des grandes cultures et les pratiques agricoles marquées notamment par une tendance à la simplification des assolements exercent une pression sur le milieu naturel. La contribution à la restauration du bon état écologique des eaux, la nécessaire préservation des sols, de la biodiversité et des paysages appellent des évolutions des pratiques et des systèmes de production agricoles. La préservation du foncier apparaît tout particulièrement comme un défi tant environnemental que productif (**défi n°3 - Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols**) ;
- l'évolution sociologique du monde rural, la réduction du nombre d'agriculteurs peuvent progressivement conduire à distendre la relation entre l'agriculture et le reste de la société, avec un sentiment d'incompréhension réciproque. Même si les productions dominantes en Haute-Normandie, majoritairement destinées à des circuits longs, se prêtent moins que d'autres à ces démarches, des projets et initiatives doivent contribuer à inscrire l'agriculture régionale dans des démarches territoriales (**défi n°4 - Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire**) ;
- l'émergence des nouveaux enjeux du développement durable, l'amorce de profonds changements témoignent de la nécessité d'anticiper et de préparer les exploitants aux enjeux de demain (**défi n°5 - Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation**).

Ces cinq défis croisent les sept priorités identifiées précédemment.

Dans les pages qui suivent, chaque défi fait l'objet d'une description plus approfondie et d'un tableau présentant les enjeux afférents à ce défi (illustrés avec des indicateurs chiffrés dont l'évolution sera suivie tout au long de la vie du PRAD et dont la valeur initiale figure en annexe 3). Des exemples d'actions entreprises ou réalisées sont également précisés. Des orientations et des actions sont enfin proposées dans ces tableaux pour répondre aux défis.

Les informations retenues dans ces tableaux ne rassemblent pas toutes les actions entreprises mais illustrent les enjeux par des réalisations qui témoignent que, sur certains sujets, de nombreuses initiatives ont déjà été prises. De la même façon, les actions qui

seront menées au cours des prochaines années ne se résument pas aux seules mesures identifiées dans les tableaux. Ces actions ont vocation à être complétées et feront l'objet d'échanges à l'occasion des bilans annuels qui seront réalisés lors des réunions de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (voir la partie 6 sur les modalités de suivi du PRAD).

4.1 Défi n°1 : Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes

Les productions haut-normandes ne sont que peu transformées en région. La récolte de blé tendre, principale production végétale (environ 1/3 de la SAU) est exportée massivement, grâce au port céréalier de Rouen, le premier d'Europe. Seule la moitié de la production de lait de vache est transformée en Haute-Normandie ; l'autre moitié, soit environ 400 millions de litres de lait, est acheminée à l'extérieur de la région.

Depuis 2006, la volatilité des prix des matières premières agricoles et non agricoles entraîne des fluctuations brutales du revenu, que ce soit en raison de la variation des prix de vente des produits (en particulier pour les céréales) ou du prix des intrants (notamment pour l'alimentation animale). En 2010, l'écart de revenu entre exploitations laitières et exploitations de grandes cultures était du simple au double.

Les productions pratiquées rendent l'agriculture régionale très dépendante des aides du premier pilier de la PAC.

Face à la dépendance vis-à-vis des fluctuations rapides des prix des matières premières, induisant des variations brusques des revenus, face à la dépendance aux aides directes, il apparaît nécessaire de chercher à accroître la **valeur ajoutée** dégagée par les productions haut-normandes et renforcer la compétitivité des filières agricoles. Cette recherche de valeur ajoutée passe par une plus grande **maîtrise de la transformation et de la valorisation** des productions locales, par le développement de productions à plus forte valeur ajoutée et par une attention accrue à la **qualité des produits**.

La création de valeur ajoutée contribuera à consolider le revenu des éleveurs en particulier et à dynamiser l'économie des territoires ruraux. Elle passe par la **structuration de filières**, par l'innovation, et par l'entrée dans l'agriculture d'actifs bien formés disposant de perspectives d'évolution. Ce travail concerne toutes les filières, courtes ou longues, dominantes ou plus marginales. L'accompagnement des filières dominantes doit ainsi se poursuivre mais un effort particulier doit être effectué en faveur des filières aujourd'hui sous-représentées ou en difficulté (élevage, maraîchage, circuits de proximité, agriculture biologique...).

Un dialogue régulier entre les représentants des agriculteurs et ceux des industries agroalimentaires régionales semble essentiel pour asseoir l'ancrage régionale de la transformation et favoriser les investissements en agroalimentaire.

mots clés : alimentation, sécurité sanitaire, IAA, création de valeur et compétitivité, attractivité des métiers, filières de diversification et de proximité

Défi n°1 Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes		
Enjeux et indicateurs associés	Réalisations et démarches entreprises (exemples)	Orientations et actions
Rechercher une plus grande valeur ajoutée pour les productions traditionnelles (grandes cultures, lait et viande) dans un contexte concurrentiel accru <i>Qualité de la récolte de céréales</i>	Aides aux filières (via FranceAgriMer notamment – par exemple, actions d'amélioration de la qualité sanitaire des céréales) Installation de sites de trituration et transformation de colza par SAIPOL et de transformation de céréales par TEREOS	Favoriser le développement des outils de transformation du lait et préparer les élevages aux évolutions du contexte agricole Susciter une collaboration entre meuniers et céréaliers régionaux, en vue de valoriser localement les céréales produites en Haute-Normandie Encourager l'adaptation des outils existants (démarche de TEREOS notamment)
Développer l'agriculture biologique <i>Surfaces et nombre d'exploitations en agriculture biologique</i>	Participation de la coopérative Biocer à l'installation d'un site inter-régional de semences certifiées bio Progression des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective Accompagnement financier et technique à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique	Mener une animation pour le développement des repas ou plats bio dans les restaurants administratifs, en lien avec Inter Bio Normandie Développer les filières pain et viande en agriculture biologique Développer la production et la transformation de lait issu de l'agriculture biologique Accompagner l'implantation de producteurs en partenariat avec des collectivités (producteurs maraîchers, agriculture biologique en périphérie d'agglomération)

Développer et structurer les filières de proximité, en particulier dans les secteurs périurbains <i>Nombre d'exploitations en vente directe</i>	Structuration de réseaux de vente en circuits de proximité animés par « Bienvenue à la ferme », les « Défis ruraux », l'association « Local et facile » ou « Agriculture et nutrition 276 » Aides par les collectivités et le FEADER pour la transformation fermière Développement d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)	Maintenir un tissu d'outils locaux d'abattage et de transformation, en accompagnant les opérateurs dans leurs réflexions et leurs démarches Soutenir les initiatives visant à intégrer des produits locaux, y compris ceux issus de l'agriculture biologique, dans la restauration collective
Favoriser le développement de la qualité dans l'alimentation et mettre en avant les produits normands <i>Proportion du nombre d'exploitants ayant des productions sous signe de qualité</i>	Démarches collectives animées par l'IRQUA : opération « 1 100 ans de gourmandises », promotion collective des entreprises haut-normandes Programme national pour l'alimentation décliné en région avec : - la promotion de l'opération « un fruit pour la récré » - des posters pédagogiques de la fourche à la fourchette pour les élèves du primaire - création du pôle régional science et culture alimentaire - pérennisation du stand itinérant de communication sur les marchés	Encourager le développement des labels et signes officiels de qualité (AOC, AOP, IGP...) en Haute-Normandie, en souhaitant plus de lisibilité Participer à l'éducation alimentaire en menant des actions de sensibilisation sur le goût et les produits agricoles, avec le pilotage du Comité régional de l'alimentation (classes du goût, fruit à la récré, stand sur les marchés...) Favoriser l'amélioration de l'offre alimentaire de la restauration collective en accompagnant les restaurants dans leurs projets, en élaborant un site web des fournisseurs locaux destiné aux acteurs de la restauration hors-domicile, en formant les cuisiniers...
Conforter la filière cidricole <i>Surface en vergers cidricoles</i>	Aides à la rénovation de vergers cidricoles (sous signe d'identification de la qualité et de l'origine) Soutien à l'investissement dans des ateliers de transformation et équipements collectifs de vergers cidricoles (qualité/environnement) Expérimentation inter-régionale coordonnée par l'Institut français des productions cidricoles et la Chambre régionale d'agriculture Observatoire économique cidricole	Accompagner les acteurs de la filière régionale cidricole, en soutenant l'expérimentation et en apportant un appui technique spécifique aux projets des producteurs

Conforter la filière horticulture <i>Surface en horticulture</i>	Expérimentation technique financée par FranceAgriMer et le Conseil régional avec des actions sur les méthodes alternatives de lutte contre les ravageurs et maladies, sur l'amélioration variétale ou des actions avec les collectivités	Poursuivre l'appui à l'expérimentation pour encourager l'innovation
Encourager et soutenir la filière fruits et légumes <i>Surface en fruits et légumes</i>	Aides à l'investissement existantes mais peu sollicitées compte tenu des difficultés de trésorerie de la filière Acquisition de références et expérimentation (variétés, agriculture biologique..)	Favoriser l'installation en maraîchage et arboriculture, notamment par le recours aux aides, en accompagnant plus spécifiquement ces projets Porter une attention particulière à la structuration de la filière, en s'appuyant notamment sur le carreau du marché d'intérêt national de Rouen (modernisation, promotion...)
Développer et structurer les filières de production d'agro-matériaux, lin et chanvre en particulier <i>Surfaces en lin technique</i>	Travaux sur l'utilisation de lin technique menés par FIMALIN (avec des aides, notamment, du Conseil régional et du FEDER) Initiatives de Nov&atech pour l'émergence de projets de valorisation non alimentaire (matériaux, énergies et chimie du végétal) Pôle d'excellence rural en soutien à la création d'une unité de transformation du chanvre	Poursuivre l'accompagnement des démarches concernant la valorisation du lin et du chanvre Développer des débouchés locaux pour réduire la dépendance au marché chinois
Pérenniser les exploitations équines <i>Nombre d'équidés en région</i>	Structuration d'un réseau de la filière équine via le Conseil des chevaux et installation d'un observatoire économique Création d'un programme collectif qualité filière équine	Soutenir les investissements et équipements dans le cadre du programme collectif qualité Poursuivre l'approche technico-économique des entreprises équines Accompagner l'intégration des différentes composantes de la filière au monde agricole
Renforcer l'attractivité des métiers des filières, de l'agriculture aux industries agroalimentaires et agro-industries <i>Taux d'insertion des élèves de l'enseignement agricole</i>	Campagnes de promotion menées par l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) Journées portes ouvertes des lycées Participation à la cité des métiers Campagne de prévention des risques menée par la MSA	Poursuivre et renforcer la communication sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire Développer la promotion de la prévention des risques, en portant une attention particulière aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, avec la MSA

<i>Taux de fréquence d'accidents du travail en agriculture</i>		Proposer des parcours valorisants aux salariés pour qu'ils conservent cette activité et développent des compétences et des polyvalences (activités salariés non segmentées et avec responsabilités)
---	--	--

4.2 Défi n°2 : Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs

Les résultats du dernier recensement mettent en évidence la progression des exploitations de grandes cultures et le recul des exploitations spécialisées en lait. A l'échelle de la région, le système polyculture-polyélevage devient la seconde orientation derrière les grandes cultures et devant le lait. La situation est cependant différente d'un département à l'autre : en Seine-Maritime, les trois orientations technico-économiques sont à parts quasi-égales, contrairement à la situation dans l'Eure, où les grandes cultures dominent nettement.

Les exploitations agricoles, qu'elles soient orientées grandes cultures, spécialisées lait ou bovins, ou orientées polyculture-élevage, sont soumises depuis 2006 à des retournements de conjonctures économiques, mais aussi à des accidents climatiques.

Si les systèmes en polyculture-élevage ont tiré leur épingle du jeu en 2008 (baisse atténuée par la diversité des productions), ils ont été doublement impactés en 2009 par la chute des cours des productions végétales et la crise du lait.

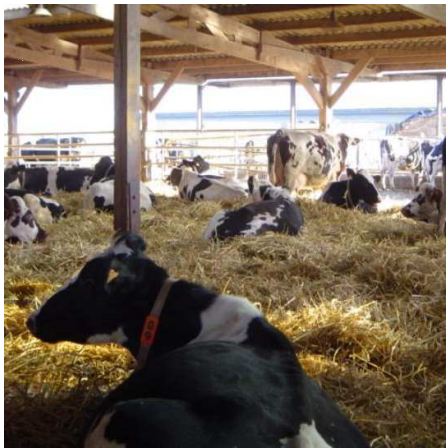
Des réponses aux aléas économiques et/ou climatiques peuvent être trouvées à l'échelle des exploitations à travers la recherche d'une compétitivité accrue :

- dans la diversification des productions agricoles et non agricoles, à la fois via des démarches collectives territoriales (voir défi 4) et par des démarches individuelles,
- par un ajustement aux besoins du marché et l'intégration dans une filière ou la recherche d'alliances conférant un pouvoir de négociation accru,
- par l'adaptation permanente des processus de production et la recherche de nouveaux modes de production plus économes en intrants et en eau,
- par la formation des agriculteurs et la diffusion de pratiques permettant de maîtriser les coûts de production.

Au delà des enjeux économiques et/ou climatiques, la coexistence de diverses productions apparaît essentielle au regard des avantages « sociétaux » qu'elle procure. Le maintien de cette diversité présente en effet des avantages « sociétaux » qui s'expriment au travers de :

- la qualité paysagère, en évitant la banalisation des paysages,
- la contribution au renforcement de la biodiversité par l'amélioration des écosystèmes,
- la préservation de la qualité de l'eau,
- la gestion du risque inondation et la lutte contre le ruissellement,
- la lutte contre l'érosion.

mots clés : exploitants et exploitations, diversification agricole et non agricole, maîtrise des coûts et compétitivité, professionnalisation et formation

Défi n°2 Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs		
Enjeux et indicateurs associés	Réalisations et démarches entreprises (exemples)	Orientations et actions
Maintenir la place de l'élevage <i>Part des exploitations détentrices de bovins et ovins</i>	Accompagnement financier et technique important pour la mise aux normes et la modernisation des élevages (PMBE, PMPOA, appui technique des organisations professionnelles agricoles) Travaux des réseaux d'élevage Opération « Temps mieux » pour attirer des salariés et améliorer les conditions de vie, en particulier dans l'élevage, en diffusant des conseils et assurant des formations	Favoriser le maintien de l'élevage : - en ciblant les interventions publiques (installation, modernisation...) - et en poursuivant l'appui technique et les travaux de recherche sur l'élevage, notamment par la sécurisation alimentaire des élevages
Remettre l'agronomie au cœur de la définition des pratiques culturales	Réalisation d'un guide pratique pour la conception de systèmes de culture plus économes en produits phytosanitaires 4 réseaux DEPHY en Haute-Normandie au sein du dispositif ECOPHYTO 40 exploitations haut-normandes associées au dispositif FERME du plan ECOPHYTO Actions innovantes testées par les fermes des lycées agricoles	Encourager l'expérimentation et la diffusion de pratiques (diversification des assolements avec l'introduction de légumineuses, allongement des rotations) en participant à la vulgarisation des résultats des recherches Tirer les enseignements du programme Ecophyto (acquisition et démonstration de techniques économes en intrants par les réseaux de fermes de références et l'expérimentation) et en assurer la diffusion

S'appuyer sur les structures de formation continue et professionnelle pour maintenir et perfectionner la technicité des agriculteurs <i>Volume d'heures stagiaires</i>	Renouvellement des modules de formation Augmentation du niveau de qualification des agriculteurs	Accroître le recours à la formation des agriculteurs sur des domaines variés tels que : ressources humaines, gestion d'exploitation, innovations techniques en agronomie et élevage, maîtrise des coûts énergétiques, nouvelles techniques de désherbage...
Développer des activités non dépendantes des marchés agricoles et pourvoyeuses de revenus complémentaires pour les exploitants agricoles <i>Nombre d'adhérents et nombre de formules proposées dans les réseaux Bienvenue à la ferme et Accueil Paysan</i> <i>Part des exploitations agricoles ayant une activité de diversification</i> <i>Nombre d'installations de méthanisation agricole</i>	Aides des collectivités et du FEADER au tourisme en milieu rural (chambre d'hôtes, gîtes) y compris économique (découverte d'entreprises dans un cadre interconsulaire) Aide à la méthanisation agricole (financements via le plan de performance énergétique)	Poursuivre le développement du tourisme à la ferme Encourager la recherche et développement pour accroître la maîtrise technique des process et déterminer les meilleures conditions de réalisation des unités de méthanisation, et favoriser le couplage de projets avec d'autres partenaires (collectivités et industriels pour l'apport de déchets et de substrats organiques et pour l'utilisation de la chaleur) Favoriser l'émergence de nouvelles activités de diversification s'inscrivant prioritairement dans une logique de filière Étoffer l'offre de formation pour mieux préparer les agriculteurs à communiquer et à vendre leurs produits

4.3 Défi n°3 : Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols

Selon les données du dernier recensement de 2010, l'agriculture régionale exploite 774 000 ha, soit 2,5 % de moins qu'en 2000. Si l'artificialisation des sols progresse aujourd'hui moins en Haute-Normandie qu'en moyenne sur la France, il ne faut pas oublier qu'elle s'était particulièrement développée dans les années 1980-1990 et que la région est l'une des plus artificialisées (taux d'artificialisation de 12%, contre 9% pour la moyenne nationale). Au delà des opérations d'urbanisation, de nouveaux projets d'infrastructures linéaires (liaison A28 - A13, ligne nouvelle Paris-Normandie) sont susceptibles d'avoir un impact non négligeable sur la surface agricole dans les prochaines années.

En même temps qu'elle subit ces pressions quantitatives, l'agriculture modèle les paysages régionaux (65% des terres ont une vocation agricole en Haute-Normandie, contre 51% pour la France métropolitaine), et se trouve donc au centre des attentes des citoyens en matière de cadre de vie, qualité paysagère, voire attrait touristique.

L'agriculture doit rester soucieuse des effets sur le milieu naturel résultant de son activité, avec :

- des conséquences sur la qualité des masses d'eau, sur la santé des populations, susceptibles d'affecter son utilisation pour la production d'eau potable notamment et de participer à l'eutrophisation de la Manche,
- des effets sur l'érosion des sols, bien connus en particulier dans le pays de Caux (ruissellement sur sols nus, inondations des biens et des personnes et coulées de boues), et plus largement sur leur qualité,
- des impacts sur la biodiversité et les paysages.

Au delà de la préservation quantitative de son capital sol en vue d'assurer une production suffisante, l'agriculture se doit de parvenir à un équilibre entre les impacts de son activité sur le milieu naturel et sur les moyens de production qu'elle mobilise, et les « aménités » qu'elle procure par ailleurs à l'ensemble de la société. Les pratiques agricoles doivent ainsi continuer à évoluer et les dispositifs d'accompagnement perdurer. Les objectifs poursuivis sont de deux natures :

- d'une part, la réduction de la dégradation de la qualité de l'eau, la prévention de l'érosion des sols et la prévention de la perte de biodiversité qui peuvent résulter de l'activité agricole ;
- d'autre part, renforcer les effets positifs de l'agriculture sur son milieu en terme de paysage, de stockage de carbone ou d'épuration des milieux naturels.

L'agriculture doit ainsi activement contribuer aux objectifs du schéma régional de cohérence écologique en valorisant et généralisant les démarches déjà engagées par les agriculteurs en termes de gestion de territoires à enjeux environnementaux (adaptation de pratiques sur les zones humides ou les sites Natura 2000, implantation de haies...).

Les échanges qui ont eu lieu à l'occasion des groupes de travail du PRAD doivent également nourrir la réflexion sur l'agriculture à promouvoir en basse vallée de la Seine, et en particulier sur les modalités de gestion de la réserve de l'estuaire. Elles ont mis en avant un accord des acteurs présents autour de principes garantissant une meilleure préservation de la biodiversité présente sur l'estuaire, qui permette le maintien, dans des conditions économiquement soutenables, d'une agriculture essentielle à la conservation des espaces accueillant cette biodiversité. La préservation des zones humides de la réserve nécessite en effet de maintenir durablement un élevage herbager dont la présence contribue au fonctionnement de l'écosystème de l'estuaire.

mots clés : environnement, expérimentation, érosion des sols, trame verte et bleue, qualité des masses d'eau, renchérissement et limitation des intrants, systèmes de production durables, zone vulnérable, biodiversité, communication, inondation, ruissellement

Défi n°3 Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols		
Enjeux et indicateurs associés	Réalisations et démarches entreprises (exemples)	Orientations et actions
Assurer une meilleure préservation quantitative du foncier agricole et lutter contre le mitage <i>Part des surfaces artificialisées</i>	Chartes urbanisme territoire approuvées en 2011 dans l'Eure et en Seine-Maritime Installation des commissions départementales de consommation des espaces agricoles Travaux régionaux du réseau rural sur la gestion économe de l'espace (formes urbaines, réhabilitation de friches...) Action de la SAFER	Limitier l'artificialisation des sols agricoles en : - favorisant d'abord l'utilisation des friches industrielles, puis des terres dont la valeur économique est la plus faible - promouvant une meilleure coordination des politiques d'aménagement et de développement et des outils de planification des collectivités Prévenir le mitage en veillant à une meilleure prise en compte des activités agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau <i>Surfaces en MAE avec enjeu eau</i>	Mise en œuvre de la directive nitrates : documents encourageant le raisonnement de la fertilisation, mise aux normes des bâtiments d'élevage Politique de préservation des aires d'alimentation de captages prioritaires : actions mises en place dont les mesures agro-environnementales territorialisées, 1400 ha contractualisées en 2011 (mais constat d'un démarrage difficile) Lancement du programme Ecophyto	Renforcer les actions agricoles réduisant les pollutions diffuses et ponctuelles et limitant les apports d'azote dans le milieu en : - promouvant la généralisation de l'utilisation des outils de pilotage de la fertilisation (cf arrêté de la directive Nitrates) - encourageant le maintien de l'herbe, voire la remise en herbe de zones stratégiques - poursuivant la mise en œuvre des actions du programme Ecophyto - étendant les actions sur les captages prioritaires et captages dégradés - travaillant sur des systèmes alternatifs et en étudiant les conditions possibles de leur mise en œuvre Soutenir la réalisation de plans communaux d'aménagement d'hydraulique douce ayant un rôle d'infiltration et de sédimentation,

		jouant sur la qualité des eaux de surface et des ressources naturelles
Maintenir la qualité paysagère et préserver la biodiversité <i>Surfaces en MAE avec enjeu biodiversité</i> <i>Nombre d'exploitations avec certification environnementale de niveau 2 et 3</i>	Actions de préservation par des initiatives individuelles ou collectives telles que l'adoption de pratiques d'élevage extensives en zones humides, notamment sur les terrains du conservatoire des sites naturels Inclusion des éléments topographiques dans les surfaces primables au titre de la PAC (haies, bandes tampons, mares...) Déploiement des mesures agroenvironnementales, qui couvrent 33 % de la SAU en Natura 2000 en 2011 Acquisition de terrains et baux environnementaux grâce à l'action de la SAFER et des conservatoires du littoral et des sites naturels Actions conjointes entre chambre d'agriculture, et fédération des chasseurs et ONCFS en vue de préserver la faune sauvage (petit gibier) et lutter contre l'érosion	Intégrer les enjeux du schéma de cohérence écologique et contribuer notamment à la réalisation de la trame verte et bleue en : - soutenant l'implantation de haies avec une valorisation de la biomasse produite (valorisation énergétique du bocage, agroforesterie) - préservant le foncier agricole - préservant voire renforçant les éléments topographiques (ou infrastructures agroécologiques) tels que les haies, les jachères environnementales... Soutenir le développement de la certification environnementale des exploitations Poursuivre les actions de préservation de la biodiversité (lien positif avec la lutte contre l'érosion)
Limiter le ruissellement et l'érosion des sols et préserver leur qualité <i>Surfaces en MAE avec enjeu érosion</i> <i>Part des surfaces travaillées en technique culturale simplifiée</i>	Structuration en bassins versants et développement des relais d'animation agricole Actions menées par l'AREAS et les syndicats de bassin versant pour prévenir le ruissellement agricole Souscription de MAE territorialisées « érosion » (plus de 3000 ha contractualisées entre 2007 et 2011) Recherche et diffusion de références sur les techniques culturales adaptées par les Chambres d'agriculture (ex : cultures intermédiaires piège à nitrates)	Poursuivre et renforcer les opérations visant à limiter l'impact du ruissellement à l'échelle de la parcelle agricole via une consultation systématique des syndicats de bassins versants (MAE, hydraulique douce...) Préserver le taux de matière organique dans les sols en confortant notamment la place de l'élevage Accompagner le développement de pratiques innovantes comme l'agroforesterie, la permaculture par des soutiens financiers et par la diffusion des résultats Mener une étude sur la qualité des sols en Haute-Normandie

Améliorer la connaissance des enjeux environnementaux	Site CARMEN présentant les zonages environnementaux existants	Concourir à l'évolution d'un site régional d'information accessible aux usagers permettant d'accéder rapidement à l'ensemble des données avec des requêtes géographiques (ex. zonages environnementaux s'appliquant sur une parcelle, une commune) Communiquer auprès des acteurs agricoles sur les enjeux environnementaux locaux pour favoriser leur compréhension et leur appropriation et valoriser au sein des territoires les résultats observés
---	---	--

4.4 Défi n°4 : Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire

Selon les critères de l'INSEE, la Haute-Normandie est une région essentiellement urbaine : les villes et leurs zones d'influence¹ représentent 75 % du territoire et 90 % de la population. Ceci tient bien sûr à la présence de 2 agglomérations importantes, Rouen et Le Havre, mais aussi à de nombreuses villes de taille moyenne bien réparties sur le territoire régional. Très peu de communes peuvent être considérées comme vraiment isolées. Toujours d'après les chiffres de l'INSEE, 2 haut-normands sur 3 résident à moins de 15 minutes du pôle urbain ou rural le plus proche et 98 % à moins de 30 minutes. L'agriculture régionale s'inscrit donc très largement dans un milieu périurbain, générateur tant de nuisances, de contraintes que d'opportunités.

Allant de paire avec la baisse du nombre des exploitants agricoles, la représentation des agriculteurs dans les instances municipales s'est réduite au profit de celle des « nouveaux » ruraux. Le phénomène de rurbanisation s'accroît, et avec lui les incompréhensions entre nouveaux arrivants, sensibles aux « nuisances » que peuvent occasionner les travaux agricoles, et les exploitants installés depuis souvent plusieurs générations.

Or, depuis toujours, l'agriculture haut-normande a façonné les paysages et territoires, et bien souvent leur a conféré une identité particulière. Même si son poids économique dans l'ensemble de la région est relativement faible, elle reste localement pourvoyeuse d'activité, et conserve, avec les industries agroalimentaires, un poids essentiel dans les territoires à dominante rurale.

Les petites exploitations disposent d'une place particulière au titre de ces enjeux. En procurant de l'activité à de nombreux ruraux, elles contribuent en effet à faire vivre ces territoires. Elles participent également au maintien de l'élevage, puisqu'elles valorisent 11 % des surfaces en herbe et détiennent une part importante des cheptels ovins et équin.

Compte tenu de l'âge moyen des chefs d'exploitation de ces structures, ces dernières seront très nombreuses à être concernées par une succession dans les prochaines années. La très faible proportion des chefs d'exploitation de plus de 50 ans ayant programmé la reprise (82 % n'ont pas de repreneur connu) justifie qu'une attention soit portée spécifiquement sur le devenir du foncier de ces exploitations.

Au regard des besoins que les collectivités commencent à manifester vis à vis de l'agriculture (circuits de proximité,...), il est important de conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire, en renouvelant la population active agricole et en tissant des relations plus étroites entre l'agriculture et son environnement socio-économique (grâce à l'émergence de projets partagés et grâce à une valorisation plus importante de son environnement par l'agriculture). L'existence de circuits courts ou de proximité facilite ainsi la prise en compte des agriculteurs dans l'aménagement du territoire et favorise la création d'emplois en améliorant la valeur ajoutée qui revient aux producteurs. Le développement de la Vallée de Seine peut en particulier être une occasion pour organiser des circuits d'approvisionnement orientés vers les bassins locaux de consommation et accompagner leur émergence par le renforcement des capacités logistiques ou d'autres investissements.

mots clés : projets de territoire associant collectivités et agriculteurs, renouvellement des générations, circuits de proximité, agriculture périurbaine

Défi n°4 Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire		
Enjeux et indicateurs associés	Réalisations et démarches entreprises (exemples)	Orientations et actions
Mieux assurer le renouvellement des générations et installations <i>Nombre d'installations par an</i>	Aides à l'installation : - dotation jeunes agriculteurs, prêts bonifiés - priorité du contrôle des structures et interventions de la SAFER - stages préparatoires à l'installation ; programme pour l'Installation et le développement des initiatives locales (mais seule l'aide au bail est régulièrement sollicitée)	Redynamiser les dispositifs d'aide à l'installation et les ouvrir davantage à d'autres installations (notamment hors cadre familial, sur des systèmes d'exploitation diversifiés ou peu présents, comme l'horticulture, le maraîchage ou l'élevage équin, peu exigeants en surface), en adaptant les outils existants (révision des seuils de la surface minimum d'installation...) Mieux accompagner les projets dans toute leur diversité, notamment lorsqu'ils s'effectuent hors du parcours d'installation aidée Ouvrir davantage l'accès aux installations à d'autres publics et à l'intervention d'autres structures Soutenir la transmission des exploitations en pérennisant les structures avant leur cession et en organisant des partenariats entre cédants et repreneurs Accompagner les futurs agriculteurs en amont de l'installation (alors que beaucoup sont déjà dans les exploitations, avec un statut de salarié)

Porter une attention particulière à l'agriculture située en périphérie de ville <i>Part des agriculteurs commercialisant des produits en circuits courts</i>	Projet en cours visant à installer des maraîchers en agriculture biologique sur 30 ha porté par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure Démarche de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe pour renforcer sa ceinture maraîchère et étoffer l'offre de produits de proximité	Faciliter l'émergence de projets et soutenir (par un appui méthodologique et financier, par l'apport d'informations) les collectivités organisant l'installation d'agriculteurs répondant aux besoins de leur population en mettant à leur disposition du foncier, des aménagements...
Développer des partenariats entre agriculteurs et collectivités	Financement de projets par des collectivités et dans le cadre de l'axe 3 du FEADER Réflexion de « programme agricole » par les agglomérations Mise en place de plans communaux d'aménagement d'hydraulique douce Contribution à des actions de communication valorisant l'agriculture locale (ex : salon vert ville du Havre)	Appuyer le développement de projets portés conjointement par des collectivités et des agriculteurs (tourisme, production d'énergie, vente de produits locaux) Capitaliser et échanger les expériences au travers d'initiatives comme celles du réseau rural
Développer les productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine <i>Proportion du nombre d'exploitants ayant des productions sous signe de qualité</i>	Démarche en cours pour l'obtention d'une appellation d'origine protégée pour le Cidre du Pays de Caux Labels existants : AOP Neufchâtel, Livarot, Pont-l'Evêque, Camembert, AOC calvados et cidre du Pays d'Auge et calvados et pommeau de Normandie, IGP cidres de Normandie	Encourager le développement des AOP et IGP en soutenant en particulier la démarche sur le cidre (accompagnement de l'organisation collective et appui à l'adaptation des entreprises : suivi qualité, recherche et développement, adaptation des outils de production)
Encourager le maintien d'une filière fruits et légumes (maraîchage, cerise, pomme, petits fruits), notamment sur le territoire de la vallée de Seine	Actions menées par le comité des agriculteurs des Boucles de Seine	Accompagner les démarches de développement en apportant un appui technique et en soutenant les actions d'animation et communication
Renforcer les relations mondes agricole/rural et urbain : actions de communication et image de l'agriculture	Panneaux à l'entrée des exploitations	Accompagner la communication sur l'agriculture (visites d'exploitations, filières courtes et marchés locaux à structurer, maintien d'un paysage et d'une biodiversité)

4.5 Défi n°5 : Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation

Tous les secteurs d'activité connaissent à différents degrés des changements, qu'ils soient d'ordre économique, sociétal ou environnemental. Le secteur agricole au sens large ne fait pas exception. L'interdépendance et l'accélération des processus sont notables : les récentes crises de 2008-2009 en témoignent.

Ces dernières années, l'agriculture a été confrontée à des évolutions structurelles : internalisation croissante des problématiques environnementales (eau, sol et biodiversité) dans l'acte de production, évolution des modes d'intervention de la puissance publique, progression du coût de l'énergie, mutations sociologiques du monde rural, montée en puissance des préoccupations liées à la qualité nutritionnelle. Ces évolutions continueront durablement à modeler le cadre économique et politique.

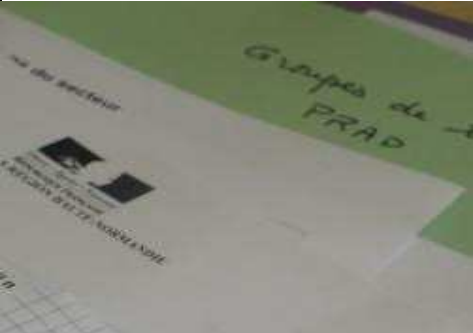
Parmi ces perspectives de changement, certaines sont susceptibles d'affecter plus particulièrement les activités agricoles. Le défi énergétique constitue indiscutablement l'un de ces changements majeurs, avec des implications à court et moyen terme :

- l'augmentation du prix de l'énergie et des principaux intrants (engrais, produits phytosanitaires) sera structurelle sur le moyen terme, alors que les exploitations normandes en sont très dépendantes. La prise en compte de ces évolutions passe par des économies d'énergie, la production d'énergie et le choix de systèmes d'exploitations et d'itinéraires techniques adaptés (par exemple : production d'herbe pour le pâturage, techniques culturales simplifiées, réduction des traitements...),
- la prise en compte croissante par la société des émissions de gaz à effet de serre (GES) et, à terme, leur probable valorisation monétaire, destinée à réduire les émissions et atténuer le réchauffement climatique. Si ce dispositif se confirme, l'activité agricole devra s'y associer et pourra valoriser ses atouts. Certes, des émissions importantes de GES seront prises en compte au titre de l'activité agricole. Mais le stockage de carbone dans les sols (et notamment les prairies) sera à intégrer et, s'agissant de l'élevage normand, il faudra également mettre en avant les autres avantages environnementaux qu'il procure et le bilan carbone d'importations alternatives.

L'ensemble de ces réponses constitue le cœur des actions portées par l'agriculture pour répondre aux enjeux abordés par le schéma régional climat-air-énergie.

Une attention devra donc être portée aux **démarches innovantes** et aux travaux de **recherche** et un effort particulier doit être réalisé en matière de **formation continue et professionnelle**, la **formation initiale** évoluant également pour préparer les agriculteurs aux mutations en cours et les former aux nouveaux métiers. La capacité des producteurs à maîtriser leur stratégie d'entreprise et à adapter leurs choix de production doit également être renforcée.

mots clés : anticiper, innovation, changement climatique, renchérissement du coût de l'énergie, recherche, attentes sociétales, enseignement agricole

Défi n°5 Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation		
Enjeux et indicateurs associés	Réalisations et démarches entreprises (exemples)	Orientations et actions
Intégrer dans les pratiques le réflexe « Changement climatique et énergie » (économie d'énergie, réduction de l'émission des gaz à effet de serre) <i>Nombre de diagnostics énergétiques d'exploitations réalisés</i>	Financement des diagnostics énergétiques des exploitations (mais enseignements peu valorisés) Soutien aux exploitations s'engageant dans la production d'énergie via le plan de performance énergétique, les tarifs de rachat de l'énergie produite par le photovoltaïque, la méthanisation Réflexions et échanges d'expériences autour de la production de biomasse énergie dans le cadre d'un séminaire du réseau rural régional	Préparer l'agriculture à un contexte d'augmentation du coût de l'énergie et des engrais, en s'inscrivant dans les actions du schéma régional climat-air-énergie : - accompagnement du développement de projets innovants d'économie d'énergie - renforcement des connaissances par la recherche et la mutualisation de pratiques (expertise sur le fonctionnement de méthaniseurs, adaptation voire modification des systèmes de production) Favoriser l'expérimentation et la diffusion de pratiques répondant aux conditions climatiques de demain, et notamment d'actions contribuant à l'atténuation du changement climatique, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le soutien aux pratiques favorables au stockage de carbone dans les sols agricoles Rechercher des partenariats entre agriculteurs/industries agroalimentaires et collectivités, par exemple pour la valorisation de la chaleur

Contribuer à l'adaptation de l'organisation du travail en agriculture aux évolutions sociologiques et techniques constatées et à venir, et répondre aux besoins de main d'œuvre sur les métiers en tension	Formations existantes mais constat d'une difficulté des exploitants à prendre le temps pour se former (ex. : formations aux relations humaines proposées dans le cadre des plan de professionnalisation personnalisé, accompagnement à la rédaction du document unique par la MSA qui est l'occasion de repenser l'organisation du travail) Cercles d'échanges dans l'Eure servent notamment pour la mise en relations des salariés et des employeurs et implantation des groupements d'employeurs, essentiellement en Seine-Maritime Action des services de remplacement Structures d'aide à la gestion administrative des salariés	Renforcer la connaissance des formations existantes (initiales et continues) Apporter aux agriculteurs des outils d'analyse, de pilotage et d'adaptation de leur exploitation, en proposant notamment des formations sur la connaissance des composantes du revenu et en assurant une veille technico-économique Mener une expertise sur les métiers en tension (quels métiers, où, pourquoi ?) Former les agriculteurs à la gestion des ressources humaines, en particulier au rôle d'employeur de salariés agricoles (en incitant notamment à la réalisation de bilans de compétences, peu utilisés pour l'instant) et les accompagner dans la gestion administrative
Répondre aux attentes des consommateurs et pouvoirs publics en terme de qualités nutritionnelle et sanitaire des produits et en produits de proximité <i>Part des agriculteurs commercialisant des produits en circuits courts</i>	Actions du programme national pour l'alimentation pour développer une offre alimentaire de qualité, favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation, faciliter l'accès à une alimentation de qualité et équilibrée Actions de promotion des labels et signes de qualité Développement de circuits de proximité (vente à la ferme, marchés)	Favoriser l'amélioration de l'offre alimentaire de la restauration collective Accompagner les démarches de sensibilisation sur les produits agricoles Encourager le développement des circuits de commercialisation par la mutualisation des connaissances, la formation des producteurs, la facilitation de ce type d'installation et, le cas échéant, l'aide à l'adaptation des outils de production

Anticiper les métiers d'avenir et mettre en place les formations à ces métiers	Diagnostic établi par le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles Projet régional d'enseignement agricole 2011-2014 définissant 4 enjeux pour l'enseignement agricole : - garantir au public une qualification et une certification par des parcours de formation innovants - produire des outils partagés, pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue - valoriser les bonnes pratiques et proposer des services de proximité dans une dynamique de développement durable - construire des dispositifs pour et avec les professionnels dans une approche partenariale Contrat d'objectifs des établissements d'enseignement	Accompagner le développement des nouveaux métiers liés : - aux agro-matériaux et aux composants bio-sourcés renouvelables,- à l'efficacité énergétique, - à « l'affichage environnemental », en veillant à l'adéquation entre offre de formation et métiers Étoffer l'offre de formations et, surtout, promouvoir l'appropriation des dispositifs existants (formations et valorisation des acquis de l'expérience) Favoriser le recrutement de salariés dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, (travailleurs non agricoles, demandeurs d'emploi, ouvriers du bâtiment et de l'industrie...) par la promotion des filières et la formation et accompagner ces salariés pour mieux valoriser leur parcours professionnel
---	---	--

5. Quelle articulation avec les autres politiques régionales ?

5.1. Le renforcement des actions de protection de la ressource en eau, en application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

5.2. Les actions du PRAD, socle de propositions pour la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique

5.3. La contribution de l'agriculture au Schéma régional climat-air-énergie

5.4. La prise en compte des implications du développement de la vallée de Seine

5 Quelle articulation avec les autres politiques régionales ?

5.1 Le renforcement des actions de protection de la ressource en eau, en lien avec application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Les discussions organisées à l'occasion de la préparation du PRAD témoignent de l'appropriation croissante par l'agriculture des enjeux du SDAGE, même si la mise en œuvre des actions s'avère difficile, trop souvent insuffisante et tarde parfois à montrer ses effets. La reconquête, ou la préservation, de la qualité des masses d'eau, fixée comme objectif à l'horizon 2015 par la directive cadre sur l'eau, est un élément essentiel de la politique environnementale régionale, qui rejoint des réglementations spécifiquement agricoles comme la directive Nitrates et croise des dispositions du plan national « Santé-environnement ».

Doivent notamment être poursuivies et renforcées les initiatives qui concourent à la diminution des pollutions diffuses et à protéger les captages pour l'alimentation en eau potable. Ces initiatives ont été identifiées dans le défi n°2 - Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs et le défi n° 3 - Répondre au défi de la préservation de la ressource en eau, des sols – et de la biodiversité : pilotage de la fertilisation, évolution des pratiques agricoles, développement de l'agriculture biologique, investissements visant la limitation de l'utilisation des intrants et leur optimisation, contractualisation de mesures agroenvironnementales... Le programme ECOPHYTO a vocation à coordonner les actions visant une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à apporter des éléments démonstratifs sur les techniques alternatives économes en intrants.

S'agissant des aires d'alimentation des captages, un travail étroit entre les agriculteurs et les collectivités responsables de l'alimentation en eau potable est indispensable. La réussite des actions menées dans la lutte contre l'érosion (même si les résultats sont parfois fragiles) démontrent que des démarches conjointes, autour d'enjeux partagés, portent leurs fruits.

5.2 Les actions du PRAD, socle de propositions pour la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique

La contribution de l'activité agricole à la mise en œuvre des orientations du schéma régional de cohérence écologique s'inscrit dans les actions décrites dans le défi n° 3 - Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols. Le PRAD est en effet porteur d'orientations qui contribuent à la lutte contre la fragmentation du territoire, source de perte de biodiversité. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- la protection des éléments topographiques (haies, ripisylve, agroforesterie, mares, fascines, fossés, talus, bandes enherbées...), qui constituent des corridors écologiques et contribuent à limiter les tailles des parcelles (une parcelle de plus de 50 ha constitue l'un des éléments de fragmentation des territoires),
- la diversification des assolements voire, ponctuellement, l'implantation de couverts particuliers (jachère fleurie, plantes messicoles...), qui offrent une diversité de milieux favorable au développement de la biodiversité,

- la lutte contre l'artificialisation des sols au travers de la préservation du foncier. Une réduction de moitié du rythme de disparition des terres agricoles a été fixée comme objectif national à l'horizon 2020 ; en Haute-Normandie, une baisse de la même ampleur permettrait de préserver près de 1000 ha de terres agricoles par an. En s'appuyant notamment sur les enseignements tirés des travaux des commissions départementales de consommation des espaces agricoles, les schémas de cohérence territoriale doivent permettre d'atteindre ces objectifs.

5.3 La contribution de l'agriculture au Schéma régional climat-air-énergie

Les orientations présentées dans le défi n°5 – Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation résument les principales contributions de l'agriculture qui déclineront les objectifs du schéma régional climat-air-énergie.

Par les actions d'économies d'énergie, la réflexion sur l'optimisation ou l'évolution des systèmes d'exploitation, l'agriculture dispose de nombreux leviers qui la placent au cœur des discussions sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. Ses pratiques sont également directement interpellées par l'évolution du coût de l'énergie. Le renchérissement de l'énergie résultant de la raréfaction des énergies fossiles et de la possible entrée en vigueur de dispositifs encadrant les émissions de gaz à effet de serre est ressorti comme l'un des facteurs déterminants de rupture auxquels le monde agricole doit se préparer.

Il apparaît ainsi que l'agriculture doit bénéficier des travaux de recherche qui seront effectués pour l'aider à adapter ses pratiques et qu'elle doit être accompagnée dans les investissements visant à économiser ou à produire de l'énergie pour son compte ou celui de la collectivité.

Peuvent ainsi être mises en avant les actions qui concourent au développement des circuits de proximité, la promotion de pratiques culturales qui ont un impact en termes de réductions d'émission de gaz à effet de serre (systèmes herbagers avec pâturage, plantes légumineuses, implantation de haies, réorganisations du parcellaire...). La généralisation des diagnostics et la mutualisation des résultats issus des diagnostics déjà réalisés permettront également de renforcer l'appropriation par les agriculteurs de ces sujets et d'identifier des marges de progrès sur les exploitations.

Certaines actions portées au titre d'autres enjeux, comme la préservation de la ressource en eau (agriculture biologique, réduction des apports d'engrais, limitation des soldes d'azote en fin de campagne, maintien d'un élevage avec pâturage), en réduisant les utilisations d'intrants, génèrent également une réduction de l'énergie indirecte consommée.

Il apparaît nécessaire que l'impact socio-économique en terme d'emploi agricole, de revenu et de production des différentes mesures envisagées soit évalué lors de la définition de ces documents stratégiques.

5.4 La prise en compte des implications du développement de la vallée de Seine

Le développement de la vallée de Seine alimente les inquiétudes pour le monde agricole. Il s'accompagne en effet d'un besoin potentiel d'emprises foncières liées aux infrastructures, aux zones d'activité ainsi qu'aux nouvelles habitations générées par le renforcement de

l'attractivité de la région induit par ces mêmes aménagements. Les emprises, si elles portent essentiellement sur les terres agricoles, accroîtraient encore la part des terres artificialisées et seront sources de perturbations pour le fonctionnement des exploitations agricoles. Répondre à ces préoccupations implique une bonne connaissance des caractéristiques des terres concernées et des enjeux agricoles et leur prise en compte en amont.

Ce développement peut par ailleurs s'avérer positif pour l'économie agricole régionale s'il contribue à améliorer les liaisons fret et à renforcer les capacités logistiques de la région, confortant l'activité du port de Rouen. La réalisation d'ouvrages ou de constructions sur des terres agricoles doit également s'accompagner d'initiatives destinées à consolider les filières et exploitations agricoles présentes ou à faciliter l'émergence de nouvelles activités agricoles. Le développement démographique et les progrès des infrastructures de transport et des équipements régionaux offrent enfin toutes les opportunités liées à la présence d'un marché de consommateurs considérable auprès duquel l'agriculture pourra faire valoir sa capacité à proposer des produits de terroir alimentant notamment des réseaux de proximité et sa contribution à la qualité des paysages. Les paysages emblématiques du territoire du parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, qui s'insère dans cette zone de forte densité de population, illustrent en effet le rôle essentiel joué par l'agriculture dans la construction et l'entretien de ce patrimoine, que ce soit dans les vallées, sur les plateaux ou dans l'estuaire.

6. Modalités de mise en œuvre et de suivi

6.1. Le PRAD, un document amené à évoluer

6.2. Une entrée en vigueur immédiate et des traductions futures

6.3. Quel suivi dans la mise en œuvre ?

6 Modalités de mise en œuvre et de suivi

6.1 Le PRAD, un document amené à évoluer

Le projet régional de l'agriculture durable doit être considéré comme un document cadre définissant des priorités régionales. Il permet de guider les actions de l'État en région pour les prochaines années. Ce n'est en aucun cas un document figé, un certain nombre de sujets seront approfondis et précisés. Les approfondissements détermineront l'évolution des actions qui seront menées au cours de chacune des sept années du PRAD.

Il apparaît par ailleurs indispensable qu'une actualisation du PRAD soit entreprise à l'occasion des échéances qui modifieront le contexte politique national ou européen. Une évolution sera ainsi apportée au PRAD dans les prochaines années, lorsque le cadre réglementaire de la nouvelle PAC aura été défini et stabilisé.

6.2 Une entrée en vigueur immédiate et des traductions futures

Approuvé, le PRAD doit être porté à la connaissance des communes lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Certaines actions doivent par ailleurs être engagées immédiatement. Les autres actions seront mises en œuvre chaque année au vu des avancées et des priorités identifiées collectivement.

La finalisation du PRAD doit également être l'occasion de **ré-interroger les documents stratégiques existants** et de les faire évoluer pour se conformer aux priorités qui ont été dégagées. Les révisions des projets agricoles départementaux, les schémas directeurs départementaux des structures intégreront ainsi naturellement les orientations contenues dans le PRAD.

Le PRAD constituera enfin un **socle pour l'élaboration des futurs documents régionaux** définissant les modalités d'intervention financière de l'État : document établissant les priorités régionales d'intervention des crédits du deuxième pilier de la PAC ou document susceptible de prendre le relai de l'actuel contrat de projet État-Région.

6.3 Quel suivi dans la mise en œuvre ?

L'avancée des actions découlant du PRAD fera l'objet d'un **rendu annuel dans le cadre de la commission régionale de l'agriculture et du monde rural** : suivi des indicateurs, présentation des actions menées, propositions éventuelles de modifications du plan. Le cas échéant, un plan d'actions annuel pourra être défini pour cibler plus précisément les acteurs et les moyens mobilisés.

L'annexe 3 synthétise les indicateurs identifiés dans les tableaux présentant les enjeux et les orientations. L'annexe précise également la valeur 2010 ou 2011, qui constitue la valeur de départ au regard de laquelle l'évolution de l'agriculture haut-normande pourra être suivie, ainsi que les modalités de mise à jour (source mobilisée, fréquence).

7. Annexes

7.1. Extrait de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010

7.2. Liste des structures ayant participé au comité technique et/ou à l'un des groupes de travail

7.3. Liste des indicateurs

7.4. Copie de l'arrêté préfectoral d'approbation du PRAD

7 Annexes

7.1 Extrait de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010

TITRE V

INSCRIRE L'AGRICULTURE ET LA FORÊT DANS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Article 51

I. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

1° Après l'article L. 111-2, il est inséré un article L. 111-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 111-2-1. – Un plan régional de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

« Le plan précise les actions qui feront l'objet prioritairement des interventions de l'Etat. Dans les régions qui comprennent des territoires classés en zone de montagne au titre de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, le plan régional détaille les actions spécifiques ou complémentaires que l'Etat mène pour l'agriculture de montagne, en tenant compte des orientations fixées en ce domaine par le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif, et en indiquant lesquelles ont vocation à être contractualisées dans le cadre des conventions interrégionales de massif. La commission permanente des comités de massif concernés peut donner son avis sur le projet de plan régional de l'agriculture durable.

« Dans les régions d'outre-mer, le plan régional détaille les actions spécifiques ou complémentaires menées par l'Etat en tenant compte des orientations fixées en ce domaine par le schéma d'aménagement régional.

« Le préfet de région conduit la préparation du plan en y associant les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture concernées ainsi que l'ensemble des organisations syndicales agricoles représentatives ; il prend en compte, dans cette préparation, les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux mentionnés à l'article L. 212-1 du code de l'environnement et des schémas régionaux de cohérence écologique mentionnés à l'article L. 371-3 du même code ainsi que les orientations découlant des directives territoriales d'aménagement et de développement durables définies à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme.

« Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public sous des formes, notamment électroniques, de nature à permettre sa participation, ce plan est arrêté par le préfet dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

« Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le plan régional de l'agriculture durable est porté à la connaissance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents par le préfet conformément à l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme.

« Au plus tard à l'issue d'un délai fixé par décret, un bilan de la mise en œuvre de ce plan est effectué.

« Le présent article ne s'applique pas en Corse. » ;

7.2 Liste des structures ayant participé au comité technique et/ou à l'un des groupes de travail

ADEME	EPLEFPA de l'Eure
AHNORIA	EPLEFPA de Seine-Maritime
AREAS	Esitpa
Association régionale des syndicats de basins versants et structures assimilées	FD CUMA de l'Eure
Cap Seine	FD CUMA de Seine-Maritime
CER France	FDSEA de l'Eure
Chambre d'agriculture de l'Eure	Fédération régionale des coopératives agricoles de Haute-Normandie
Chambre d'agriculture de Seine-Maritime	Fédération régionale des CUMA de Haute- Normandie
Chambre régionale d'agriculture de Normandie	FIMALIN
Coopérative laitière haut-normande	Fédération régionale des coopératives agricoles de Haute-Normandie
Confédération paysanne de Haute- Normandie	FRSEA
Confédération paysanne de Seine-Maritime	GRAB Haute-Normandie
Conseil de développement du Pays de Bray	Haute-Normandie Nature Environnement
Conseil général de l'Eure	INAO – Délégation régionale de Caen
Conseil général de Seine-Maritime	IRQUA Normandie
Conseil régional de Haute-Normandie	JA de Haute-Normandie
Coopérative du Pré-Vert	JA de Seine-Maritime
Coopérative de teillage du Plateau du Neubourg	LPA du Pays de Bray
Coordination rurale de Haute-Normandie	Lycée agricole privé de Touville / Pont- Audemer
Crédit Agricole Normandie-Seine	MSA Haute-Normandie
CRIL haut-normand	NORIAP
DDPP de l'Eure	NOV&Atech
DDPP de Seine-Maritime	Préfecture de Haute-Normandie
DDTM de l'Eure	SAFER
DDTM de Seine-Maritime	Syndicat de bassin versant de l'Austreberthe
Défis ruraux	Syndicat intercommunal du bassin versant de la Varenne
Délégation régionale de l'ASP	Union syndicale agricole
DRAAF	VIVEA
DREAL	

7.3 Liste des indicateurs

Défi	Intitulé de l'indicateur	Source	Fréquence d'actualisation	Valeur initiale
1	Qualité de la récolte de céréales	DRAAF – FranceAgriMer	Annuelle	Taux de protéines de 11 88 % de blés panifiables ou panifiables supérieurs pour la récolte 2012
1	Surfaces et nombre d'exploitations en agriculture biologique	Agence Bio	Annuelle	0,9 % de la SAU et 191 exploitants en 2011
1	Nombre d'exploitations en vente directe	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	12 % en 2010
1	Proportion nombre de producteurs sous signe de qualité	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	14 % en 2010 (dont 16 % en AOC, 1,5 % en IGP, 7 % en label)
1	Surface en vergers cidricoles	Statistique agricole annuelle (Ministère de l'agriculture)	Annuelle	2160 ha en 2011
1	Surface en horticulture	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	591 ha en fleurs ou pépinières en 2010
1	Surface en fruits et légumes	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	1067 ha en légumes et 3397 en fruits en 2010
1	Surfaces en lin technique	Terre de lin	Annuelle	35 ha en 2012
1	Nombre d'équidés en région	Fichier SIRE	Annuelle	24 000 en 2012
1	Taux d'insertion des élèves issus de l'enseignement agricole	DRAAF	Annuelle	85 % en 2009, 45 mois après l'obtention du diplôme
1	Taux de fréquence d'accidents du travail en agriculture par nature d'activité	MSA	Annuelle	33,8 en cultures spécialisées et 54,3 en élevage spécialisé gros animaux en 2010
2	Revenu courant avant impôt par actif non salarié	DRAAF DISAR / SRISE	Annuelle	31 200 euros courants en 2011
2	Part des exploitations détentrices de bovins et ovins	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	51 % des exploitations détentrices de bovins, 19 % d'ovins en 2010
2	Volume d'heures stagiaires	DRAAF	Annuelle	779 161 heures en 2011
2	Nombre d'adhérents et nombre de formules proposées dans les réseaux Bienvenue à la ferme et Accueil Paysan	Bienvenue à la ferme Accueil Paysan	Annuelle	Bienvenue à la ferme : 147 adhérents pour 192 formules Accueil Paysan : 3 adhérents dans l'Eure et 36 en Seine-Maritime en 2012
2	Part des exploitations agricoles ayant une activité de diversification	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	11 % des exploitations en 2010 (prestation de service 35 % ; transformation fermière 31 % ; hébergement-restauration-loisir 27 %)
2	Nombre d'installations de méthanisation agricole	ADEME	Annuelle	3 installations en 2012

3	Part des surfaces régionales artificialisées	DRAAF	Annuelle	12 % en 2010
3	Surfaces en MAE avec enjeu eau Proportion des captages dégradés au sens du SDAGE	DRAAF	Annuelle	1398 ha en 2011
3	Surfaces en MAE avec enjeu biodiversité	DRAAF	Annuelle	6723 ha en 2011 pour Natura 2000 et 1494 ha en zones humides en 2011
3	Surfaces en MAE avec enjeu érosion	DRAAF	Annuelle	3038 ha en 2011
3	Nombre d'exploitations avec certification environnementale de niveau 3	Ministère de l'agriculture	Annuelle	0 en 2012 (dispositif non finalisé)
3	Part des surfaces travaillées en technique culturale simplifiée	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	30,1 % en 2010
3	Nombre de doses unités régional (NODU)	DRAAF	Annuelle	Donnée non disponible en 2012
4	Nombre d'installations par an	DRAAF	Annuelle	113 installations aidées en 2011 (dossiers engagés)
4	Proportion du nombre d'exploitants ayant des productions sous signe officiel de qualité	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	14 % en 2010 (dont 16 % en AOC, 1,5 % en IGP, 7 % en label)
4 et 5	Part des agriculteurs commercialisant des produits en circuits courts	Enquête structure (Ministère de l'agriculture)	3 ans	14 % en 2010
5	Nombre de diagnostics énergétiques d'exploitations réalisés	DRAAF	Annuelle	139 diagnostics financés via le plan de performance énergétique depuis 2009, dont 37 en 2011

7.4 Copie de l'arrêté préfectoral d'approbation du PRAD



PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
de Haute-Normandie

Service Régional de l'Economie Agricole
et de la Forêt

Affaire suivie par Ludovic BONNARD
Tél : 02 32 18 94 30

Le Préfet
de la région Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
Commandeur de la Légion d'honneur

ARRETE

Objet : Arrêté relatif à l'approbation du Plan Régional de l'Agriculture Durable de la région Haute-Normandie (PRAD)

Vu :

- l'article 51 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) ;
- le décret n° 2011-531 du 16 mai 2011 relatif au plan régional de l'agriculture durable ;
- la circulaire DGPAAT/SDBE/C2011-3042 du 23 mai 2011 relatif aux objectifs, aux modalités d'élaboration et au contenu des plans régionaux de l'agriculture durable.

Suite à la consultation de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) en date du 19 octobre 2012.

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales.

ARRETE

ARTICLE 1

Le Plan Régional de l'Agriculture Durable pour la région Haute-Normandie, est arrêté pour une période de sept ans à compter de la publication du présent arrêté.

Il peut être consulté sur demande auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr>.

ARTICLE 2

La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural est chargée d'assister le Préfet de région dans le suivi, l'état annuel de sa mise en oeuvre et le bilan du plan régional de l'agriculture durable pour la région Haute-Normandie.

ARTICLE 3

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Madame la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs dans les préfectures des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le - 5 AVR. 2013

Le Préfet

Pierre-Henry MACCIONI

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Haute-Normandie

Cité administrative
2 rue Saint-Sever
76032 Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 58 53 27
Courriel : direction.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr